

Malgré l'avis de Pearson, la commission d'enquête sur le bilinguisme continue de sonder les députés

OTTAWA. — La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a annoncé hier qu'elle continuerait à demander l'avis des députés au parlement, malgré les vives critiques faites contre le questionnaire par le premier ministre, M. Pearson, et par des députés conservateurs. Une déclaration rendue publique par les co-présidents de la commission, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, souligne que ce même questionnaire continuera de servir, au cours d'entrevues volontaires et confidentielles aussi longtemps que les députés répondront en nombre suffisant. Sans donner le nom de M. Pearson, la déclaration nie la prétention faite lundi aux Communes que certaines questions posées aux députés sont "inopportunes et hautement inappropriées".

M. Pearson avait déclaré en chambre lundi qu'il ne voulait pas s'ingérer dans la poursuite de l'enquête, mais que, personnellement, il ne répondrait pas à certaines des questions

rédigées par le service des recherches de la commission.

"Je crois, dit le premier ministre, qu'après ce qui s'est dit ici à la chambre ce matin, la commission royale peut vouloir réviser ce questionnaire".

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, et plusieurs de ses partisans se sont déjà plaints que la commission "furtif" dans les affaires des partis politiques avec des questions qui n'ont rien à voir avec l'enquête.

Voici le texte intégral de la déclaration de MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, présidents conjoints de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme :

"Il semble admis, de façon générale, que la commission doit recueillir toutes les informations possibles relativement au bilinguisme et au biculturalisme dans le fonctionnement du parlement.

"Toutefois, on a considéré comme non pertinentes (irrelevant) certaines parties du questionnaire préparé à l'intention des députés fédéraux. Nous croyons que ces critiques proviennent d'un malentendu sur la nature de cette enquête.

"Il est vrai que, si on les isole les unes des autres, certaines de ces questions paraissent ne pas relever du mandat de la commission. Si, au contraire, on les rassemble, nous croyons qu'elles sont pertinentes : les réponses pourront en effet grandement aider à dégager des différences et des ressemblances d'attitudes chez les députés de différents groupes linguistiques quant à divers aspects du fonctionnement du système parlementaire. Certaines questions, en outre, ont pour but de vérifier s'il n'existerait pas entre eux des divergences culturelles et régionales. Un questionnaire, c'est un instrument de travail : il faut le considérer dans sa totalité mais non en isolant l'une ou l'autre de ses parties.

"L'enquête s'appuie sur des techniques de recherches

sociales récentes mais bien éprouvées. Nous croyons que, pour exécuter pleinement son mandat, la commission ne saurait se contenter d'enquêtes superficielles : elle doit s'efforcer d'aller au-delà des apparences, en recourant à des méthodes bien rodées, soigneusement définies et ajustées à la nature de l'enquête.

"On ne saurait trop insister sur le fait que les réponses de chacun des députés sont strictement confidentielles ; rien n'oblige ceux-ci à accepter l'interview ni à répondre à l'une ou l'autre des questions qui leur sont posées. Ce qui compte, ce ne sont pas les réponses d'une personne en particulier, mais plutôt la compilation de toutes les réponses en fonction d'un plan de travail unifié.

"Il s'agit d'une entreprise scientifique sérieuse qui vise à accroître la somme des connaissances sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme dans la plus importante institution fédérale du Canada. Voir page 2 : La Commission Laurendeau-Dunton



Gordon va réduire les impôts au profit de l'économie

OTTAWA. — On prévoit que dans le budget qu'il présentera en Chambre le 26 avril, le ministre des finances, M. Gordon, annoncera des diminutions d'impôts afin de créer des emplois et de garder l'économie du pays en évolution.

Le ministre des finances a annoncé lundi la date à laquelle il présentera son budget, alors qu'il a présenté un livre blanc sur les finances du pays. Ce rapport contient des chiffres intéressants : un déficit de seulement \$83.000.000 pour l'année fiscale de 1964-65 comparativement à la prévision

Voir page 2 : Gordon

Les conservateurs et la question nationale - III

Contre la formule F.F., un allié de fortune : J. Lesage

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Chaque fois que M. Jean Lesage ouvre la bouche pour justifier son adhésion à la formule Fulton-Favreau, il donne des munitions à la fraction de la députation conservatrice qui, sous l'impulsion de MM. John Diefenbaker et Erik Nielsen, se propose d'exploiter le ressentiment de la majorité anglophone contre la politique de conciliation qu'observe le gouvernement Pearson à l'égard du Québec.

La formule pose un dilemme aussi binaire à M. Pearson qu'à M. Lesage : plus le second réussira à la rendre attrayante et à briser les résistances dans la province de Québec, moins elle aura de chance de gagner la faveur du parlement et plus elle risquera de coûter cher au premier.

La critique que fait M. Nielsen de la procédure d'amendement de la constitution arrêtée à la conférence fédérale-provinciale d'octobre est contenue dans le dernier mémoire confidentiel qu'il a adressé à M. Diefenbaker, celui du 4 mars. Elle porte essentiellement sur trois points :

1) Le retrait du texte même de la constitution, puis la modification du paragraphe (1) de l'article 91 autorisant le parlement fédéral à amender unilatéralement la constitution. "Ces dispositions, dit le député du Yukon, ont été élaborées au point de vue d'un spectateur impartial à la fragmentation de la nation."

2) La règle de l'unanimité affectant les dispositions fondamentales de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique. "Elle interdit tout changement de quelque portée que l'on veuille", écrit-il.

3) La procédure de délégation des pouvoirs de l'ordre fédéral à l'ordre provincial, et inversement, annexée à la procédure d'amendement.

Voir p. 2 : Les conservateurs

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVI — NO 87

MONTREAL, MERCREDI 14 AVRIL 1965

La Chambre abrège le débat et ajourne jusqu'au 26 avril

OTTAWA. — La Chambre des Communes a ajourné ses travaux à 8 h. 53, hier soir, pour une période de 12 jours, après avoir complété le débat sur le discours du trône deux jours plus tôt que prévu. Avant de reporter leurs travaux au 26 avril, les députés ont adopté de vive voix le discours du trône.

Durant ce débat, le gouvernement a fait face à quatre motions de censure. Des le retour des députés, soit le 26, le ministre des finances présentera son discours du budget.

Hier, à certains moments, il y avait tout juste plus de 20 députés présents à la Chambre alors qu'un nombre de 20 est nécessaire pour qu'il y ait quorum.

Le député libéral de Montréal-Verdun, Bryce Mackasey, a accusé le conservateur du Yukon Eric Nielsen de s'être livré à une attaque sournoise contre la personne du premier ministre Pearson lundi.

Il a qualifié M. Pearson de "grand homme", conscient des problèmes de l'unité canadienne.

ne, contrairement au chef de l'Opposition et à M. Nielsen. Selon lui, M. Diefenbaker et son collègue du Yukon sont en train de compléter la destruction de leur propre parti.

Le député conservateur de Roy, G. L. Fairweather, a exprimé l'avis que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme devrait tenir des audiences dans les petites localités afin de chercher à connaître les opinions du public en général.

Selon lui, la Commission a grandement manqué en concentrant ses audiences à Montréal et à Toronto.

Il a enfin exprimé l'avis que l'enseignement de la langue seconde devrait commencer au niveau de la maternelle plutôt qu'au niveau secondaire.

Le député néo-démocrate de Winnipeg-nord-centre, M. Stanley Knowles, a de son côté fait part de sa satisfaction à l'an-

nonce par le gouvernement, dans le discours du trône, que les règlements de la Chambre allaient être étudiés de façon à accélérer la procédure parlementaire.

Il a cependant exprimé l'espoir que les changements qui seront apportés auront été après consultation de tous les partis et non pas par imposition des ministériels.

C'est à Kierans qu'on en veut, auraient dit Dupuis et Réal Rousseau à Deslauriers

par Gilles LESAGE

ST-JEAN. — Dimanche soir le 21 mars dernier — trois jours à peine avant que ne débute son instruction préparatoire sous trois accusations de trafic d'influence — l'ex-ministre d'Etat Yvon Dupuis aurait dit au promoteur de la piste de courses de St-Luc : "Si tu ne me manges pas trop en Cour, je crois que mon avocat, Me Daoust, ne te mangera pas trop lui non plus."

Toujours selon le chiropraticien Roch Deslauriers, qui témoignait pour la septième journée devant le magistrat André Régier, le député de St-Jean aurait ajouté : "Ce n'est pas à toi qu'on en veut, c'est à Kierans, Lesage et Pinard."

Les accusations proviennent d'une somme de \$10.000 que M. Deslauriers affirme avoir remise à M. Dupuis, le 9 mai 1961, en vue d'accélérer l'émission d'un permis d'hippodrome de la part des autorités provinciales.

Lors de la même rencontre du 21 mars, le prévenu aurait aussi dit au témoin-clé de la poursuite qu'il était prêt à admettre en Cour qu'il avait bien reçu deux enveloppes à son bureau d'Ottawa, mais que ces enveloppes étaient cachetées et ne contenaient que des documents, pas de l'argent. A propos des fausses lettres écrites chez M. Dupuis les 16 et 18 décembre dernier, M. Dupuis aurait dit qu'il s'arrangerait avec cela, qu'il n'y avait pas d'inquiétude à y avoir.

Reinterrogé brièvement par Me Jean Bienvenue, après que Me Raymond Daoust eut terminé un contre-interrogatoire de plus de cinq jours, M. Deslauriers a aussi soutenu qu'il fut question du ministre du revenu de la province, M. Eric Kierans, lors d'une rencontre avec M. Réal Rousseau, "médiateur" du parti libéral, au bureau de M. Dupuis, à Ottawa, le 9 décembre de l'an dernier.

C'est à cette occasion que M. Rousseau aurait promis à M. Deslauriers qu'il aurait son permis de courses avant Noël. Il aurait encore dit : "Je connais Yvon Dupuis depuis longtemps ; lorsque je marie un homme, je le marie jusqu'à la mort, et j'ai décidé de m'occuper de son affaire..." Le cr... d'Irlandais de Kierans, on va lui montrer que ce n'est pas lui qui mène la province de Québec."

Plus tôt, le témoin avait explicité plusieurs points. Ainsi, il a expliqué qu'il n'avait pas inclus la somme de \$10.000 qu'il dit avoir remise à M. Dupuis dans la liste de ses créanciers, lors de sa déclaration de faillite, le 19 janvier dernier, tout simplement parce qu'il n'y a pas pensé, et qu'il n'avait pas encore consulté son procureur, Me Henri Choinière, à ce propos.

M. Deslauriers a évoqué, à la demande de Me Bienvenue, les "aspirations" de M. Dupuis en rapport avec le projet de piste de courses. Le député lui aurait dit qu'il ne voulait pas participer directement à l'entreprise, au moyen d'actions qu'il détendrait, mais qu'il aimerait bien obtenir la concession des restaurants de la piste. M. Deslauriers lui a répondu, selon son propre aveu, qu'il était d'accord, que ça valait bien cela...

Jeudi dernier, M. Deslauriers avait affirmé que, le 12 janvier dernier, M. Dupuis avait admis avoir reçu la somme de \$10.000, qu'il avait distribuée à des fonctionnaires. Il avait ajouté qu'il avait un témoin, sans en révéler le nom. Hier, il a dit que ce témoin était son propre procureur, Me Henri Choinière.

D'autre part, la fausse déclaration signée par M. Raoul Gobeille, en janvier 1964, à la demande de M. Deslauriers, n'avait pas été demandée à ce dernier par M. Bernard Pinard. Le ministre de la voirie lui avait simplement dit de lui fournir des preuves de ses nombreuses dépenses relatives au projet d'hippo-

drome, en 1961. Cette fausse déclaration, il ne l'a pas remise à M. Pinard, mais à M. Kierans, à Québec.

Une autre déclaration, rectifiant la précédente, et datée du 5 janvier dernier, a été écrite par M. Deslauriers à la demande de M. Israël Lefrançois, à la suite d'un appel téléphonique de M. Dupuis.

M. Deslauriers a également révélé qu'en plus de la garantie de \$10.000, il avait prêté une somme de \$5.000 à M. Dupuis, le 6 décembre 1961.

Au sujet du document concernant le financement du projet, et dont il avait dit la semaine dernière qu'il avait été remis au bureau de Me Claude Ducharme, M. Deslauriers a dit hier qu'il croyait que cette étude avait été préparée par un expert financier, sous les directives de Me Ducharme. Le projet initial ne devait pas dépasser le demi-million. En l'espace de quelques jours, il avait atteint le million.

Voir page 2 : L'affaire Dupuis à St-Jean

Activité diplomatique intense sur le problème vietnamien

Gordon-Walker, en Asie, Cabot Lodge, en Orient Van Tuyen, en Afrique

Au moment où le premier ministre Wilson et le président Johnson s'apprêtent à conférer à Washington, au moment où l'ancien chef du Foreign Office M. Gordon-Walker se dispose à faire une tournée en Asie, la Maison-Blanche annonce que l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, M. Henry Cabot Lodge, effectuera une mission en Extrême Orient pour s'entretenir de la situation vietnamienne avec les dirigeants des principaux pays amis des Etats-Unis.

Le gouvernement d'Hanoi a cependant informé les autorités britanniques hier qu'il n'entendait pas — tout comme Pékin — recevoir M. Gordon-Walker, mesure qui a suscité une vive déception dans la capitale londonienne.

Enfin, au même moment, le vice-président du gouvernement sud-vietnamien entreprend une tournée auprès de nombreux gouvernements africains, démarche qui semble s'inscrire dans une vaste offensive "d'information" de l'Ouest au sujet du problème vietnamien.

Le refus de Pékin et d'Hanoi de recevoir M. Gordon-Walker n'affectera pas — selon les mots même de l'ancien secrétaire au Foreign Office — la détermination de la Grande-Bretagne de s'efforcer de rechercher un "compromis honorable" au problème du Vietnam.

Le gouvernement britannique, tout en déplorant l'attitude intransigeante de Pékin et d'Hanoi, espère que la Chine et le Nord-Vietnam reviendront sur leurs décisions de façon à permettre au représentant spécial du co-président britannique de la conférence de Genève de se rendre dans ces deux capitales au cours de son voyage actuel ou à une date ultérieure.

Le gouvernement britannique, comme l'a souligné M. Gordon-Walker, se tient d'autre part en contact étroit avec le gouvernement soviétique, bien que l'éventualité d'une initiative conjointe des deux puissances ne se pose pas pour le moment.

Voici l'itinéraire du voyage d'information que M. Patrick Gordon-Walker, effectuera en Asie :

L'ancien chef du Foreign Office, qui doit quitter Londres aujourd'hui arrivera le 15 avril à Kuala Lumpur, où il restera jusqu'au 16 avril, jour où il se

Voir page 2 : Vietnam

MÉTÉOROLOGIE

Généralment ensoleillé
Maximum : 45

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR

SAINT JUSTIN

Les librairies

F. PILON INC.

Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Hamilton: la démission de Balcer ouvre le Québec aux conservateurs

VANCOUVER. — L'ancien ministre conservateur de l'agriculture, M. Alvin Hamilton, a déclaré hier au cours d'une

entrevue qu'en quittant le parti, M. Léon Balcer a ouvert les portes du Québec aux conservateurs.

L'affaire Dupuis à St-Jean

(Suite de la première page)

mois, il était de l'ordre de \$5 à \$6 millions. Il ne s'est jamais réalisé.

Succédant à M. Deslauriers, dans la boîte aux témoins, deux hommes d'affaires de St-Jean ont déclaré au tribunal qu'ils avaient été approchés par le chiro, en 1961, au sujet de prêts financiers en rapport avec le projet d'hippodrome.

M. Albert Ariss, 30 ans, a dit qu'il était l'un des trois promoteurs de la piste, avec MM. Deslauriers et Yves Prince.

Il a témoigné que M. Deslauriers était allé le rencontrer au cours du printemps et lui avait dit qu'il avait besoin de \$10,000 pour le lendemain, alors qu'il devait remettre cette somme à M. Dupuis, dans le but d'accélérer l'obtention du permis. M. Ariss répondit que le trop court laps de temps ne lui permettait pas de venir en aide au principal promoteur du projet de St-Jean.

M. Yvan Lebeau, 37 ans, a également corroboré les propos de M. Deslauriers. Ce dernier a fait appel à lui au printemps de 1961, en lui disant qu'il avait besoin de \$5,000 pour "graisser deux ou trois fonctionnaires à Québec". Et le témoin grommela: "Je lui ai répondu que je n'avais pas d'argent pour graisser personne".

Par la suite, le gérant de la Banque Toronto-Dominion de St-Jean, M. Marcel Primeau, a dit que le journal bancaire révélait que M. Deslauriers avait retiré \$2,600 le 8 mai 1961, dont \$2,000 qu'il venait d'emprunter à la banque.

Il a aussi identifié un chèque de \$2,400 fait par Mme Juliette Poissant à l'ordre de Roch Deslauriers, le même jour.

M. Guy Tremblay, employé de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a révélé la teneur des opérations bancaires de M. Dupuis, à la succursale de St-Jean, en 1961. C'est ainsi que le solde de son compte d'épargne, le 8 mai 1961, était de \$831. À compter de cette date et jusqu'au 21 août, M. Dupuis y a déposé plus de \$9,000, dont un montant de \$3,400 le 31 mai, et de \$3,467.04 le 15 août. D'autre part, le compte courant de M. Dupuis était au début de \$1,223.18, le 8 mai, et il était encore au début de \$2,966.26, à la date du 14 août de la même année.

Enfin, M. André Latour, de la Banque Canadienne-Nationale, a déclaré qu'en vertu d'un mandat de transport de créance, les indemnités parlementaires de M. Dupuis étaient automatiquement déposées à son compte, dans la période allant du 1er juin 1959 au 1er juin 1962. Le député y avait aussi un emprunt de plus de \$7,000.

Vietnam

(Suite de la première page)

de, les Philippines, la Chine nationaliste, le Japon et la Corée.

Il a ajouté que M. Lodge procéderait essentiellement au cours de son voyage à un échange de vues, en tant que représentant personnel du président Johnson, sur la question vietnamienne avec "les dirigeants de gouvernements importants et amis".

Tran Van Tuyen à Paris

Entre-temps, le gouvernement de Saigon entreprenait lui aussi une offensive diplomatique avec le voyage de son vice-président, M. Tran Van Tuyen, à Paris. Dans cette offensive s'inscrit également la désignation possible du professeur Nguyen Quoc Dinh au poste d'ambassadeur à Paris.

M. Tran Van Tuyen a quitté Saigon lundi soir à destination de Paris où il devait arriver hier. De Paris, il se rendra en mission dans différents pays d'Afrique, notamment au Maroc, en Tunisie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Nigeria, en Éthiopie et en République arabe unie.

Nouveaux raids

Pendant ce temps, la situation militaire reste sensiblement la même au Vietnam. Les Américains s'attendent à une offensive du Vietcong et ont fait deux nouveaux raids hier après-midi, l'un sur un pont, l'autre sur des installations de radar.

C'est le pont Rail-route de Thanh Yen, d'une longueur de 30 mètres qui a été bombardé par sept chasseurs-bombardiers "skyriders" escortés par des chasseurs de l'U.S. Air Force.

Ce pont, emprunté obligatoirement par les véhicules automobiles et les convois ferroviaires circulant entre la région de Vinh et le 17e parallèle, a été partiellement détruit.

Les conservateurs

(Suite de la première page)

venir que si nous remportons la victoire à la prochaine élection, nous nous chargerons d'envoyer les suppliques nécessaires à la reine de façon qu'elle puisse autoriser le parlement britannique à modifier de la sorte l'acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Un allié

Dans son exégèse de la formule Fulton-Favreau, M. Nielsen s'acharne en particulier contre la procédure de délégation de pouvoirs qui lui apparaît destinée à démembrer progressivement le pouvoir central.

"Le livre blanc (sur la constitution), écrit-il, attache beaucoup d'importance au fait que quatre provinces devront s'unir afin d'assumer des pouvoirs fédéraux. Il n'est cependant pas nécessaire que l'entente se fasse toujours entre les mêmes provinces. Si l'une des quatre est toujours la même et fait de nombreuses incursions en terrain fédéral, elle finira par se distinguer nettement du reste du Canada.

"Si tel n'est pas l'objet de la procédure de délégation de pouvoirs, quel autre but peut-elle bien servir?

"Si la procédure n'est pas destinée à permettre à une ou plusieurs provinces d'assumer des pouvoirs fédéraux, à quoi donc l'est-elle?"

"Ou bien elle tend la perche aux provinces et offre de brocarder les pouvoirs fédéraux, ou bien elle n'est qu'un trompe-l'œil. Son effet est au moins de supprimer la ligne de démarcation entre l'ordre fédéral et l'ordre provincial et de livrer tous les pouvoirs à qui voudra les accaparer."

À l'appui de son argumentation, M. Nielsen cite généralement M. Lesage, en particulier le discours que le premier ministre du Québec a prononcé le 1er mars et qui fut rapporté dans "Le Devoir" du lendemain.

Quand M. Lesage a affirmé que la formule Fulton-Favreau plaçait le gouvernement fédéral — et non celui du Québec — dans une camisole de force, quand il a fait miroiter la force de marchandage que pouvait constituer pour le Québec son droit de veto sur toute modification des dispositions fondamentales de la constitution, il a donné à M. Nielsen et aux conservateurs des armes puissantes contre le gouvernement libéral de M. Pearson.

En novembre 1963, rappelle le député du Yukon, M. Lesage a demandé que Québec ait un mot à dire dans la formulation de la politique fédérale en matière d'immigration, de transport, de monnaie, etc.

"Rien dans la formule Fulton-Favreau ne l'empêche de s'immiscer dans tous ces secteurs et dans bien d'autres encore pourvu qu'il se ménage l'adhésion de trois autres provinces et du parlement fédéral. De même, rien n'empêche tout autre premier ministre provincial de pénétrer dans ces domaines. Si j'évoque plus souvent l'exemple de M. Lesage, c'est simplement qu'il a jusqu'ici montré plus d'exigences."

"Un fouillis ingouvernable..." La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable, menant à l'effondrement de l'autorité constitutionnelle."

"Ces mesures ont pour effet d'édulcorer la constitution, de pousser Québec dans un petit coin, de geler les droits des Canadiens français pour toujours, de supprimer toute possibilité d'une initiative fédérale pour encourager, par le truchement d'ententes avec les provinces, l'expansion de l'enseignement français d'un océan à l'autre."

"Certes, ce parti ne va pas défendre la thèse des deux nations. Si elle était mise en oeuvre, ce serait la fin du Canada."

"Nous pouvons contempler deux nations sur le plan culturel, mais non pas sur le plan politique à l'intérieur d'un seul État."

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La commission Laurendeau-Dunton

(Suite de la première page)

tion du pays. Elle permettra en même temps de comprendre plus parfaitement l'ensemble de la vie parlementaire en ce qui touche au développement "de la Confédération canadienne... d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques".

"Par conséquent, cette enquête, estimons-nous, devrait être poursuivie et garder son caractère libre et confidentiel. Si les refus deviennent trop nombreux, les interviews, bien entendu, devront cesser. Soixante-sept députés ont accepté jusqu'à présent d'être interviewés et huit seulement ont refusé: les interviews se poursuivront, inchangées, tant et aussi longtemps que la proportion des réponses favorables restera élevée."

"La commission est chargée de faire enquête: c'est rigoureusement ce à quoi elle procède. On ne saurait la gêner ou la retenir au moment où elle remplit la fonction qui est sa raison d'être, ni la forcer constamment à justifier les méthodes qu'elle estime, après examen, devoir utiliser."

"Ce serait un dangereux précédent, dont risquerait de souffrir toute autre commission royale."

Rivard en Espagne?

(Suite de la première page)

Mme Rivard a refusé de révéler au *Toronto Telegram* le pays d'origine de cette lettre et de leur montrer la lettre et son enveloppe; elle a expliqué que cela pourrait nuire à son mari.

Par la suite, elle a refusé de montrer la lettre à *La Presse* et d'en révéler le contenu en invoquant qu'elle était trop personnelle. Néanmoins, elle a consenti à montrer à *La Presse* ce qu'elle dit être l'enveloppe de la lettre et à la laisser photographier. Elle a expliqué qu'elle a changé d'idée à la suite des nombreux appels téléphoniques qu'elle a reçus des organes d'information.

Tout en refusant de révéler le contenu de cette lettre au *Toronto Telegram* et à *La Presse*, Mme Rivard a déclaré au quotidien torontois que son mari lui a dit qu'il attendait quelque chose. "Il doit le recevoir dans quelques jours et, lorsqu'il aura cela, il quittera alors le

vez à un fouillis ingouvernable, menant à l'effondrement de l'autorité constitutionnelle..."

"Ces mesures ont pour effet d'édulcorer la constitution, de pousser Québec dans un petit coin, de geler les droits des Canadiens français pour toujours, de supprimer toute possibilité d'une initiative fédérale pour encourager, par le truchement d'ententes avec les provinces, l'expansion de l'enseignement français d'un océan à l'autre."

"Certes, ce parti ne va pas défendre la thèse des deux nations. Si elle était mise en oeuvre, ce serait la fin du Canada."

"Nous pouvons contempler deux nations sur le plan culturel, mais non pas sur le plan politique à l'intérieur d'un seul État."

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

La formule Fulton-Favreau, suivant M. Nielsen, n'est qu'un élément d'une politique d'ensemble visant à détacher graduellement le Québec de la confédération, à traduire dans la réalité la théorie des deux nations.

"Si vous ajoutez le droit d'option à la formule Fulton-Favreau, écrit-il, vous en arrivez à un fouillis ingouvernable..."

Gordon

(Suite de la première page)

faite l'an dernier d'un déficit de \$455,000,000. L'année fiscale s'est terminée le 31 mars. C'est le déficit le moins élevé depuis 1958 et il laisse à M. Gordon le choix entre produire un budget pratiquement équilibré pour l'année 1965-66 ou produire un autre déficit de façon à aider à conserver l'accroissement de l'économie.

Le budget de M. Gordon continuera à être un secret durant encore une douzaine de jours, mais celui-ci a déclaré lundi hors de la Chambre:

"A certain temps... quand il existe encore une quantité de chômage appréciable et que nous savons qu'un nombre important de travailleurs sera ajouté à la force ouvrière au cours des prochaines années, je pense que ce n'est pas le temps de chercher à établir un budget équilibré."

Production nationale

Une diminution d'impôt de la part du ministre des finances serait bien acceptée de toutes parts. Récemment le Congrès canadien du travail et les Chambres de Commerce ont demandé une telle mesure.

Le Conseil économique du Canada a déclaré récemment que la production nationale brute devra augmenter d'au moins 5 et demi pour cent annuellement jusqu'en 1970, si l'on veut que l'économie puisse absorber l'augmentation de la force ouvrière.

Plusieurs économistes doutent que l'on puisse atteindre ce but sans l'emploi de stimulants, en dépit du fait que la production nationale brute a augmenté de 8.9 p.c. l'an dernier.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

En plus de ces avantages, des réductions d'impôts constitueraient un avantage politique au cas où le gouvernement aurait à faire face à une élection générale cette année.

Une diminution d'impôts pour les compagnies et les personnes infuserait de l'argent dans l'économie et permettrait l'expansion et la création de nouveaux emplois.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette rubrique sont chargées au tarif uniforme de 25 la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 25. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphone: 844-3361 ou écrivez à: LE DEVOIR, 434 St. Notre-Dame, Montréal

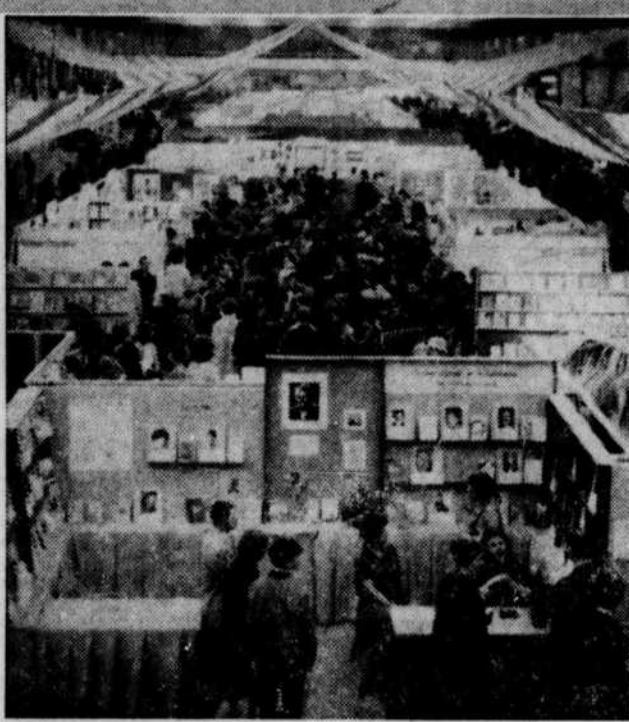
ESTIMATEURS DES PRIX DE REVIENT PROJETS DE CONSTRUCTIONS

La Direction de la construction des édifices offre un certain nombre de postes à des estimateurs des prix de revient des constructions d'édifices qui possèdent l'expérience requise. Les candidats auront avantage à posséder une certaine formation dans les domaines de l'électricité et de la mécanique.



85,000 visites en 5 jours au Salon du livre

Le Salon du livre de Montréal a connu un nouveau succès éclatant cette année. Plus de 85,000 visiteurs ont pris contact avec les 23,000 ouvrages exposés et présentés par 360 éditeurs de neuf pays. 1,800 publications en langue française étaient exposées provenant de 72 pays. On estime à 15,000, le nombre des enfants venus au Palais du Commerce pour rencontrer HERGE. La journée des poètes a groupé 47 poètes du Québec et la journée des chansonniers littéraires, 8 chansonniers parmi les plus populaires.



UN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU CERCLE DE LA PLACE D'ARMES

Par "Ecclesiam suam", Paul VI a voulu préparer les esprits à recevoir le message du concile

Par "Ecclesiam suam", Paul VI a voulu préparer les esprits à recevoir le message du concile, c'est-à-dire mettre en garde contre le "triomphalisme" qui pourrait entraîner chez certains le mouvement qui se dessine au concile, et en même temps écarter le doute que d'autres pourraient entretenir devant une Eglise qui ne serait plus l'Eglise.

Telle est l'opinion qu'a fait valoir hier Mlle Aline Lizotte, professeur de philosophie, devant les membres du Cercle de la Place d'Armes, à Montréal.

On s'est demandé, a dit la conférencière, "pourquoi une encyclique à l'heure du concile". C'est que, "les décisions du concile avaient peut-être besoin d'être accueillies dans un esprit de renouveau" ou on éviterait, chez les esprits progressistes, une attitude "triomphaliste" qui leur aurait fait dire: "Enfin, nous, du progrès, avons remporté la victoire et la minorité d'intégristes git sur le trottoir."

A l'inverse, dit-elle, ceux qui l'on peut qualifier d'intégristes auraient pu dire, avec amertume: "On nous change l'Eglise. Ce concile est-il vraiment l'oeuvre du St-Esprit?"

C'est pour prévenir cette double attitude que Paul VI a publié "Ecclesiam suam", en faisant valoir deux points fondamentaux: l'Eglise dans la conscience qu'elle a d'elle-même et l'Eglise dans son dialogue avec le monde. Cette division, fait observer Mlle Lizotte, se rapproche sensiblement de celle des préoccupations du concile.

Ainsi dans la définition qu'elle doit se donner d'elle-même, nous enseigne Paul VI, l'Eglise "naît dans la conscience des apôtres, dans la foi, dans l'évangélisation", mais "ne puise pas sa réalité dans l'esprit du monde", comme le voudrait un certain modernisme.

L'oeuvre de mise à jour — d'aggiornamento — est purification, bien sûr, mais non altération essentielle de l'Eglise, continue Mlle Lizotte, dans son commentaire de l'encyclique papale.

Quelle dimension prendra l'aggiornamento? C'est à nous, poursuit la conférencière, par souci d'authenticité, vouloir redonner l'Eglise à des dimensions du début, mais les exigences mêmes de l'évangélisation portent au contraire l'Eglise à étendre ses "rameaux".

D'autres veulent la réformer par voie charismatique, c'est-à-dire la faire correspondre à des sentiments intérieurs; attitude bien intentionnée, mais qui risquerait d'altérer son caractère divin.

On voudrait aussi faire de l'aggiornamento "une sorte de mimétisme", note Mlle Lizotte.

En souhaitant que l'Eglise se mette à l'école moderne, on lui fait perdre sa réalité transcendante.

Or l'aggiornamento n'est pas changement de formes extérieures, mais "une jeunesse renouvelée de l'Eglise par une attitude prise à l'intérieur d'elle-même".

Dans cette optique, le dialogue prend un sens précis. La conférencière rappelle que pour certains, à la suite d'Emmanuel Mounier par exemple, le dialogue était ouverture aux autres, un accueil aux idées des autres sans prise de position personnelle, sans enseignement; c'était s'abstenir de juger, se contenter d'être là et d'essayer de comprendre. Les principaux interlocuteurs recherchés étaient les communistes. C'était la "politique de la main tendue, du bout-de-chemin-avec".

Par son encyclique, Paul VI change le sens du dialogue. Paul VI, note Mlle Lizotte, revient au sens original de ce que doit être le dialogue pour un membre de l'Eglise. L'échange avec le monde extérieur devient le "dialogue du salut". C'est un dialogue qui apporte quelque chose à l'autre. C'est le dialogue du Christ avec le monde. Dialogue qui enseigne tout en respectant la liberté; dialogue qui est "séduction" plutôt qu'"autorité ou coercition".

Le dialogue du salut dans l'esprit de Paul VI, selon Mlle Lizotte, s'étend à tous, même aux "athées sympathiques", c'est-à-dire "ceux qui ne refusent pas toujours Dieu, mais refusent ceux qui le portent".

Quant au dialogue avec les athées qui instaurent l'absence de Dieu dans un système politico-économico-social, il se révèle à toutes fins pratiques impossible.

Interprétant, en guise de conclusion, le sens que Paul VI donne au mot dialogue, Mlle Lizotte dit que le dialogue, "c'est s'insérer dans le plan de Dieu". Dialoguer, pour un membre de l'Eglise, dit-elle, "c'est simplement être un témoin authentique du Christ".

Plus de 150 clients inquiets se sont rues sur la succursale de la Banque royale du Canada, où 400 coffres de sûreté ont été pillés, des qu'ils eurent appris la nouvelle et la police a dû intervenir pour rétablir l'ordre. L'ouverture de la banque a été retardée d'une demi-heure alors que les clients, proférant des insultes à l'endroit des policiers aussi bien que des employés de la banque, refusaient de se mettre en rangs. Les coffres volés auraient une valeur de \$1 million.

Tornades aux E.-U.
CHICAGO. — Aux dernières nouvelles, 248 personnes avaient perdu la vie par suite des tornades qui ont ravagé les Etats du Midwest américain ces jours derniers. La Croix-Rouge a fait savoir pour sa part qu'au moins 5,000 personnes ont reçu des blessures, sans compter les personnes portées disparues. Les dommages causés par les ouragans sont évalués à \$237,000,000. Les Etats de l'Indiana, de l'Ohio, du Michigan et de l'Illinois ont été particulièrement touchés.

En URSS, des blousons noirs
MOSCOU. — A propos d'un crime récemment commis à Kharkov, en banlieue de Moscou, le journal "Literaturnaya Gazeta" traite d'un problème généralement ignoré par la presse soviétique, celui des "blousons noirs" en URSS. Un jeune ingénieur vient d'être assassiné par des "blousons noirs" dans ce quartier. L'an dernier, des jeunes ont tué un chauffeur de taxi et d'autres ont failli pendre un garçonnet il y a quelques temps. On observe de nombreux cambriolages de magasins dans ce milieu. Le journal critique l'indulgence de la justice envers ces jeunes, mais dénonce aussi la politique de "laissez-faire" à l'égard du problème des blousons noirs et surtout à refuser d'en rechercher les causes.

Alambic à l'Avenir
DRUMMONDVILLE. — La Gendarmerie royale a découvert un alambic à l'Avenir, municipalité située non loin de Drummondville, et elle a procédé à l'arrestation de trois personnes. Les agents fédéraux ont saisi l'alambic d'une capacité de 100 gallons par jour, de même que 1,750 gallons d'alcool, 40 sacs de sucre, deux barils de mélasse et un camion.

Un contrat de \$2,362,600, pour la construction d'une unité spéciale de détention à St-Vincent-de-Paul pour le ministère de la justice a été adjugé à Vermont Construction Inc., de Montréal.

On a reçu, en réponse à la demande de soumissions publiques, dont le délai de présentation se terminait le 10 mars, dix offres dont la plus basse était celle de Vermont Construction Inc., et la plus élevée se chiffrait à \$2,583,650. Les travaux sont censés être terminés en 12 mois.

L'unité spéciale de détention du Service canadien des pénitenciers sera située sur la Montée St-François, à environ un quart de mille au nord de l'institution principale à sécurité maximum de St-Vincent-de-Paul.

Cette unité servira à incarcérer les prisonniers exigeant un contrôle plus sévère que celui d'une institution à sécurité maximum ordinaire. Elle logera 140 prisonniers et contiendra en quatre immeubles de cellules, un édifice d'exercice et de travail, un dôme central de contrôle et une loge de garde. Les édifices seront à un étage et seront reliés par des couloirs.

Tous les édifices, sauf la loge de garde, seront situés dans une enceinte mesurant 460 pieds sur 360 et formée par un mur de 20 pieds de hauteur en béton et en acier. Ce mur comprendra quatre tours de garde. Il y aura des cours d'exercice entourées de clôtures à fils enlacés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte.

La construction des édifices comprendra des charpentes préfabriquées en acier ainsi que des murs de fondations et des dalles de plancher en béton armé. Le fini extérieur consistera en des panneaux isolés préfabriqués tandis que les planchers seront en béton durci, recouvert de carreaux

Faits divers

Michelle Saulnier

Le juge Armand Sylvestre doit déterminer ces jours-ci le montant du cautionnement pour la mise en liberté de Mlle Michelle Saulnier, qui subit son enquête préliminaire sous l'accusation de participation au complot pour faire sauter trois monuments aux Etats-Unis. Le juge a dit que les accusations contre Mlle Saulnier, qui est professeur de psychologie, sont "exceptionnellement sérieuses... mais qu'on ne peut incarcérer indéfiniment une personne présumée innocente parce qu'il n'est pas possible de procéder aussi rapidement qu'on le voudrait".

Coffres de sûreté

Plus de 150 clients inquiets se sont rues sur la succursale de la Banque royale du Canada, où 400 coffres de sûreté ont été pillés, des qu'ils eurent appris la nouvelle et la police a dû intervenir pour rétablir l'ordre. L'ouverture de la banque a été retardée d'une demi-heure alors que les clients, proférant des insultes à l'endroit des policiers aussi bien que des employés de la banque, refusaient de se mettre en rangs. Les coffres volés auraient une valeur de \$1 million.

Tornades aux E.-U.

CHICAGO. — Aux dernières nouvelles, 248 personnes avaient perdu la vie par suite des tornades qui ont ravagé les Etats du Midwest américain ces jours derniers. La Croix-Rouge a fait savoir pour sa part qu'au moins 5,000 personnes ont reçu des blessures, sans compter les personnes portées disparues. Les dommages causés par les ouragans sont évalués à \$237,000,000. Les Etats de l'Indiana, de l'Ohio, du Michigan et de l'Illinois ont été particulièrement touchés.

En URSS, des blousons noirs

MOSCOU. — A propos d'un crime récemment commis à Kharkov, en banlieue de Moscou, le journal "Literaturnaya Gazeta" traite d'un problème généralement ignoré par la presse soviétique, celui des "blousons noirs" en URSS. Un jeune ingénieur vient d'être assassiné par des "blousons noirs" dans ce quartier. L'an dernier, des jeunes ont tué un chauffeur de taxi et d'autres ont failli pendre un garçonnet il y a quelques temps. On observe de nombreux cambriolages de magasins dans ce milieu. Le journal critique l'indulgence de la justice envers ces jeunes, mais dénonce aussi la politique de "laissez-faire" à l'égard du problème des blousons noirs et surtout à refuser d'en rechercher les causes.

Alambic à l'Avenir

DRUMMONDVILLE. — La Gendarmerie royale a découvert un alambic à l'Avenir, municipalité située non loin de Drummondville, et elle a procédé à l'arrestation de trois personnes. Les agents fédéraux ont saisi l'alambic d'une capacité de 100 gallons par jour, de même que 1,750 gallons d'alcool, 40 sacs de sucre, deux barils de mélasse et un camion.

Un contrat de \$2,362,600, pour la construction d'une unité spéciale de détention à St-Vincent-de-Paul pour le ministère de la justice a été adjugé à Vermont Construction Inc., de Montréal.

On a reçu, en réponse à la demande de soumissions publiques, dont le délai de présentation se terminait le 10 mars, dix offres dont la plus basse était celle de Vermont Construction Inc., et la plus élevée se chiffrait à \$2,583,650. Les travaux sont censés être terminés en 12 mois.

L'unité spéciale de détention du Service canadien des pénitenciers sera située sur la Montée St-François, à environ un quart de mille au nord de l'institution principale à sécurité maximum de St-Vincent-de-Paul.

Cette unité servira à incarcérer les prisonniers exigeant un contrôle plus sévère que celui d'une institution à sécurité maximum ordinaire. Elle logera 140 prisonniers et contiendra en quatre immeubles de cellules, un édifice d'exercice et de travail, un dôme central de contrôle et une loge de garde. Les édifices seront à un étage et seront reliés par des couloirs.

Tous les édifices, sauf la loge de garde, seront situés dans une enceinte mesurant 460 pieds sur 360 et formée par un mur de 20 pieds de hauteur en béton et en acier. Ce mur comprendra quatre tours de garde. Il y aura des cours d'exercice entourées de clôtures à fils enlacés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte.

La construction des édifices comprendra des charpentes préfabriquées en acier ainsi que des murs de fondations et des dalles de plancher en béton armé. Le fini extérieur consistera en des panneaux isolés préfabriqués tandis que les planchers seront en béton durci, recouvert de carreaux

Canadair: injonction limitant les piquets

Le juge René Duranleau a émis hier une injonction interdisant limitant le nombre de piquets de grève à Canadair à deux par entrée. L'usine a dix entrées.

46 pays à l'Expo

Le nombre des pays participants à l'Expo 67 a atteint un nouveau sommet. Le record a été établi lorsque le gouvernement de la Barbade est devenu le 46e pays à faire part de son intention de construire un pavillon à l'exposition universelle de 1967.

L'exposition universelle de Bruxelles, la plus importante du genre qu'ait sanctionnée le Bureau international des expositions avait groupé 45 pays.

La semaine dernière, ce record a été égalé lorsque l'Argentine est devenue le 45e pays à annoncer sa participation à l'Expo 67.

Quant à l'adhésion de la Barbade, elle a été annoncée officiellement par M. Owen Rowe, commissaire des Antilles anglaises à Montréal, après une rencontre du diplomate avec les dirigeants de l'Expo.

"La Barbade, a-t-il déclaré, a 200 ans d'histoire commerciale avec le Canada. Nous considérons cette participation à l'Expo 67 comme un moyen d'accroître les relations commerciales et culturelles avec le Canada."

La SSJB a prévu des "olympiques miniatures" aux fêtes du 24 juin

L'échec partiel des "Jeux olympiques" essuyés l'an dernier aux fêtes du Canada français n'a pas découragé la société St-Jean-Baptiste de Montréal qui a inscrit à son programme des fêtes, cette année, une autre manifestation sportive d'envergure mais plus modeste, les "Jeux de la jeunesse", à laquelle prendront part 2,000 jeunes, le 19 juin, au Parc Jarry.

Si, en agissant ainsi, la SSJB de Montréal atténue le caractère de spectacle qu'avait les Jeux olympiques, elle rehausse par contre le caractère athlétique de cette journée, par la variété considérable des exercices de compétition auxquels s'adonneront ce jour-là les jeunes de la métropole.

Il s'agira d'une véritable "olympique miniature" qui ne durera qu'une journée. Plusieurs manifestations sportives seront présentées simultanément, de sorte que les spectateurs, pour qui l'entrée sera gratuite, pourront se rendre d'un stade à l'autre selon leurs goûts. La variété des jeux qui se dérouleront sur les divers terrains du Parc Jarry ne pourra qu'intéresser tous les adeptes de la population et les adultes aussi bien que les enfants et les adolescents, souligne la SSJB.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

On peut affirmer, dit la SSJB de Montréal, qu'environ 75,000 enfants fréquentent nos terrains de jeux où 500 moniteurs et monitrices sont à leur disposition. De plus, 50,000 personnes sont devenues des habituées des centres de loisirs. Ajoutons qu'au moins le tiers de la population se rend aux piscines municipales. Quant aux loisirs culturels — artisanat, folklore, théâtre, marionnettes — ils atteignent plus de 5,000 jeunes dont 700 donneront une représentation de danses folkloriques en ce jour du 19 juin.

D'autre part, aucune rencontre n'a été tenue en vue de mettre fin à la grève déclenchée dans les premières heures de lundi par les quelque 3,000 employés de la production de Canadair, membres de l'Association internationale des machinistes (FTQ).

Au départ, les grévistes maintenaient des piquets massifs devant l'usine et il y avait quelques échauffourées, particulièrement au moment où les employés de bureau et les cadres arrivaient au travail. Quatre grévistes ont été arrêtés sous des accusations d'avoir troublé la paix. La police affirme que trois d'entre eux ont jeté de clous sous les pneus de voitures qui pénétraient sur le terrain de la compagnie. Le quatrième a plaidé non coupable à une accusation d'assaut contre un agent de police. Il a été libéré moyennant un cautionnement de \$950, et sa cause sera entendue le 21 avril.

D'après un porte-parole de la compagnie, tout était calme près de l'usine en fin d'après-midi hier et les grévistes respectaient l'injonction intermédiaire, qui vaut jusqu'à jeudi. La compagnie tentera d'obtenir une injonction pour une période plus longue.

Le différend porte principalement sur la durée du contrat, les salaires et la rétroactivité. La dernière offre de la compagnie prévoyait un contrat de trois ans avec des augmentations horaires variant de 12 à 33 cents l'heure. Le syndicat réclame des augmentations de 28 à 38 cents l'heure, pour un contrat de deux ans et demi.

D'autre part, en marge de la grève, la Corporation des ingénieurs avait rappelé lundi que la loi des ingénieurs interdit à ses membres d'exécuter un travail non professionnel, et avait affirmé que Canadair voulait faire travailler ses ingénieurs sur les lignes d'assemblage pendant le conflit. Un porte-parole de la compagnie a dit hier qu'il ne pouvait commenter cette question pour l'instant.

Nominations à l'école d'architecture
Vice-doyen: M. Jean-Luc Poulin
Secrétaire: M. Jacques Derome

L'Université de Montréal annonce deux nominations à l'école d'architecture. M. Jean-Luc POULIN devient vice-doyen de l'Ecole et M. Jacques H. DEROME, secrétaire.

Né à Beauceville en 1928, M. Poulin fit ses études pré-universitaires à l'Ecole Normale Lavale de Québec et ses études d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Diplômé en 1952, il obtint la même année le premier prix d'une exposition de travaux de l'Ecole d'architecture tenue à l'Université de Montréal.

M. Poulin prit une part active à la réorganisation de l'Ecole d'architecture devenue école constituante de l'Université de Montréal en juin 1964.

JACQUES H. DEROME
Né à Montréal en 1925, M. Derome fréquenta les Collèges St-Ignace et Brébeuf où il obtint un baccalauréat ès arts, et le Collège de l'Immaculée Conception où il obtint une licence en philosophie. Après des études en littérature et en psychologie, il enseigna trois ans au Collège des Jésuites de Québec et au Collège de St-Basile, Manitoba, où il cumulait aussi les fonctions de directeur athlétique. Entre-temps, il obtint un diplôme en électronique de l'Institut d'électronique canadien et un diplôme de l'Ecole de dessin A.B.C. de Paris. A compter de 1956, il étudia à l'Université McGill et recevait, en 1961, un baccalauréat en architecture.

Le Conseil de l'Ecole d'architecture de l'Université de Montréal comprend maintenant, outre le doyen, M. GUY DESBARATS, le vice-doyen, M. Jean-Luc POULIN et le secrétaire, M. Jacques H. DEROME, les membres suivants: MM. Jacques Folch Ribas, Jean Cousin, Marcel N.E. Junius, Melvin Charney et André Blouin.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
Québec 872-7186
St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

PROPOSEONS
LA LUMIERE
DE LA CONNAISSANCE
PRÊTS ETUDIANTS
ARTISANS
CAMPAGNE
12 AU 30 AVRIL

Vous installez vos bureaux dans un immeuble moderne?
LOUEZ
un ameublement fonctionnel
conçu selon vos besoins
vos locaux
vos goûts
• La location est économique
• La location est pratique
• La location est la formule des hommes d'affaires
Documentation et devis gratuits

ROGER VIGEANT & CIE Ltée
9350, Esplanade, Montréal 11
Tél. 384-6192

AUTOBUS A LOUER POUR VOYAGES EN GROUPE
De 33 à 72 passagers — S'adresser à:
1850, rue Ste-Hélène, Cité Jacques-Cartier - 674-6274
1600, rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Qué. - 774-5316
Permis de l'Interstate Commerce Commission pour voyages aux Etats-Unis

AUTOBUS INTER-CITE

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER

EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec:
Code 568 H — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959

VENTE PRÉ-INVENTAIRE

Les 14, 15, 17 et 19 avril inclusivement

SUR TOUS LES LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE

à notre succursale 766 ouest, rue Sherbrooke seulement

20 MILLE OUVRAGES DISPONIBLES

LIVRES D'ART
LITTÉRATURE GÉNÉRALE
LIVRES DE RÉFÉRENCE

LIVRES DE POCHES
PÉDAGOGIE
ALBUMS

Cordiale invitation à MM. les Bibliothécaires, Professeurs et Etudiants — Facilités de stationnement

UNE SEULE REMISE

50%

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

De 9 heures a.m. à 5 heures p.m.

Centre Educatif et Culturel Inc.

766 ouest, rue Sherbrooke — Montréal
AUCUNE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE

EDITORIAL

Rencontre avec des collègues du frère Lahaie

Notre bloc-notes de lundi sur l'affaire Lahaie-Asselin-Girard nous a valu, dès le jour de sa parution, de multiples réactions.

Certains se sont étonnés, tel M. Roch Carrier dont nous publions la lettre dans cette page, de ce qu'ils appellent notre "recul". D'autres nous ont félicité sans réserve. La réaction la plus instructive est venue des collègues mêmes du frère Lahaie. Par l'intermédiaire de leur président, ceux-ci nous ont invité à rencontrer, lundi soir, une dizaine d'éducateurs, religieux et laïcs, de l'école de La-Mennais.

Pendant plus de deux heures, nous avons causé franchement, sur un ton toujours cordial et serein. Au sortir de cette rencontre, notre inquiétude du matin s'était transformée en opinion ferme. Nous avions acquis la conviction qu'on avait fait montre de sévérité excessive envers les trois éducateurs.

Toute l'affaire gravite autour du recours, dans la classe du frère Lahaie, à des symboles empruntés au nazisme.

Le religieux avait affiché au mur, pendant six mois, une photo de Hitler, opposée à celle du Christ. Il avait également imaginé un "système de mérite" comprenant divers degrés calqués sur les échelons hiérarchiques de l'armée canadienne. Au sommet du système, il avait ajouté trois degrés apparentés à l'organisation nazie; le frère Lahaie affirme, toutefois, qu'il ignorait la signification "naziste" des trois degrés ajoutés à cette échelle de mérite.

Dans le système du frère Lahaie, il y avait surtout des lieutenants et des capitaines; on prévoyait aussi des S.S., c'est-à-dire, dans le langage du frère, des "super-soldats" du Christ. A aucun moment, il ne fut question d'endoctrinement naziste, ni de quelque idéologie politique que ce soit. Hitler, dans tout ce système, ne servait qu'une fin: il personnifiait le mal, l'utilisation dévoyée par l'homme des talents que Dieu lui a donnés.

Je continue de penser qu'il est mauvais de vouloir à tout prix "personnifier" le mal pour mieux l'opposer au bien. Hitler a sûrement fait beaucoup de mal. Suis-je autorisé à conclure qu'il incarnait, à cause de cela, le diable en personne? Ma foi m'interdit de porter des jugements aussi radicaux. Je réproche les actes de l'homme et la puissance mauvaise qui les inspira; je dois laisser au seul maître des reins et des coeurs le privilège redoutable de juger l'homme lui-même.

Je crois qu'on se trompe en voulant asseoir la pédagogie tout court, à plus forte raison la pédagogie chrétienne, sur des catégories, des modes de pensée empruntés au monde militaire. Ce ne sont pas des soldats, mais des témoins calmes et sereins que l'Eglise doit donner au monde actuel. S'il fallait illustrer ceci par des noms, je dirais que l'éducateur chrétien d'aujourd'hui devrait se modérer sur un saint comme Thomas More plutôt que sur un "soldat" comme Jules II ou sur les promoteurs des croisades médiévales.

Mais en faisant ces observations, je porte un diagnostic qui atteint beaucoup plus le monde de l'éducation en général et les "milieux catholiques" en particulier que les éducateurs de l'école de La-Mennais. L'un de ceux-ci a versé, de façon plus voyante, dans une pédagogie douteuse. Qui me dit que l'ensemble de son action éducative, si l'on excepte les

quelques actes qui ont ému l'opinion, n'était pas d'une tout autre veine?

Je suis réduit, à ce sujet, à accepter, comme base de jugement, l'impression que m'ont livrée les collègues du frère Lahaie et l'opinion que je me suis moi-même formée sur ces hommes qui m'avaient convié à un dialogue. Dans les deux cas, l'impression est nettement positive. Les éducateurs avec qui j'ai causé lundi soir m'ont paru être des citoyens tout à fait normaux et raisonnables. Or, tous étaient chaleureux dans leur défense du frère Lahaie et de son supérieur. Ils étaient unanimes à considérer que la sanction imposée à ces deux éducateurs et à leur chef de district était excessive par rapport à ce qu'on pouvait reprocher à ces derniers.

Un autre élément doit nous retenir: c'est le caractère insolite de la procédure suivie par la CECM à l'endroit de trois de ses collaborateurs professionnels.

Sitôt parus, le 13 mars dernier, des articles à sensation dont certains étaient nettement calomnieux et libelleux, la CECM vit à dépêcher un enquêteur à l'école La-Mennais. Celui-ci passa deux jours à interviewer éducateurs, élèves et parents. Il s'écoula ensuite deux bonnes semaines avant que la guillotine ne tombât sur les trois têtes que l'on sait.

Entre-temps, un comité de la CECM avait été saisi du rapport de l'enquêteur. La CECM elle-même avait étudié le dossier. A aucun moment, l'un ou l'autre des trois inculpés ne fut invité à s'expliquer directement devant l'autorité supérieure. Les trois hommes furent jugés et mis au rancart sur la foi d'un rapport rédigé par un seul homme, et que personne d'autre que les autorités supérieures de la CECM n'a pu lire.

Il faut comprendre le climat dans lequel se déroulent les événements. L'affaire avait eu un retentissement international. Les aboyeurs de métier japaient de plus belle. La tentation était forte d'agir en tenant compte de l'atmosphère générale créée autour de l'affaire plutôt que des seuls faits établis par le dossier.

Rabrouer sans nuance la CECM, quand on se rappelle ces circonstances, serait être injuste et suffisant. Qui eût agi de parfait sang-froid dans une affaire aussi inédite? Mais il y a plus important que de juger a posteriori si la CECM a eu tort ou raison. Il y a le sort de trois éducateurs dont à peu près tous leurs collègues pensent qu'ils ont été jugés hâtivement et condamnés avec une sévérité excessive. De graves questions ont été soulevées à ce sujet par des personnes et des organismes dont le désintéressement et la vertu civique ne sauraient être mis en doute: à cause de ces éléments nouveaux, il faut rouvrir le dossier, reconsidérer la décision prise et viser surtout à restaurer la confiance de tous en faisant oeuvre de justice véritable.

Ce que nous proposons s'appelle peut-être, dans le langage de M. Carrier, "reculer". Mais il y a une manière d'avancer qui déroute l'assurance des doctrinaires. C'est celle qui consiste, quand on s'est trompé, à confesser humblement son erreur, même si l'on est constitué en autorité. C'est celle qui consiste à rechercher, avant toute orthodoxie, fût-elle extérieurement la plus libérale, le bien et le droit de l'homme tout court.

Claude RYAN

L'avenir des Nations Unies

Les tout derniers développements de la guerre du Vietnam soulignent l'impuissance de l'ONU dans sa tâche majeure du maintien de la paix. La guerre froide a paralysé dans une large mesure le Conseil de sécurité depuis quinze ans, et voici qu'une crise financière résultant de l'intervention au Congo paralyse à son tour l'Assemblée générale qui n'a pas pu tenir sa session annuelle régulière. Notre ministre des affaires étrangères, M. Martin, a repris l'examen de ce problème lundi devant le Canadian Club de Montréal; il a formulé des suggestions qui méritent d'être soulignées.

Le parallèle avec l'ancienne société des nations est frappant; après vingt ans de travail, la SDN a sombré sur le roc de la sécurité collective et l'on peut craindre le même sort pour l'ONU à son vingtième anniversaire.

Tout récemment, des projets ont été élaborés pour le retour aux cinq grands vainqueurs de 1945 d'une autorité collective en vue de la protection de la paix, hors du Conseil de sécurité. Tout le monde constate que l'ONU, comme l'ancienne SDN d'ailleurs, a joué un rôle efficace dans divers domaines par ses grands organismes de coopération internationale. Faut-il la limiter à ce rôle déjà considérable et essentiel, et chercher ailleurs un mécanisme de pacification?

M. Martin estime qu'on doit plutôt chercher à valoriser l'ONU pour lui permettre de remplir à la fois ses deux tâches: elle doit continuer et amplifier son action contre la faim, la maladie, le sous-développement, et dans maints domaines; elle doit aussi continuer la tâche qu'elle a eu à remplir dans de nombreux conflits comme organe médiateur ainsi que pour la surveillance et la pacification des régions menacées.

BLOCS NOTES

ventions des premiers secrétaires généraux. M. Martin estime que dans ces conditions les progrès réalisés par les Nations unies ont été remarquables; il constate que ces divergences de vues qui existaient dès le début, remontent maintenant à la surface et provoquent une crise au sujet de la responsabilité collective du maintien de la paix.

Les remèdes

Il ne s'agit donc pas d'envisager l'avènement d'un gouvernement mondial; les Etats membres demeurent souverains. M. Martin estime qu'ils ne sont même pas disposés à subordonner quelque peu l'intérêt national au bien commun mondial quand les deux peuvent différer, et les grandes puissances sont celles qui tiennent le plus jalousement à leurs prérogatives de souveraineté.

C'est dans ce contexte et à partir de ces réalités qu'on doit envisager des moyens pour assurer aux Nations unies une autorité suffisante afin qu'elles puissent remplir les obligations de la charte. M. Martin propose dans ce but neuf conditions ou remèdes à la présente crise.

Ces moyens on peut les grouper sous trois titres. D'abord rétablir la solvabilité de l'ONU, ce qui n'est pas difficile, et surtout, sujet plus épineux, adopter une méthode



Le maire te l'avait bien dit de nettoyer ta cave...

EN MARGE D'UN LIVRE DE JEAN ZIEGLER

"Sociologie de la nouvelle Afrique"

par Paul LEBEER

Le jeune sociologue et africaniste suisse Jean Ziegler, chargé de recherches à l'Université de Genève et chargé de cours à l'Institut Africain de cette ville, a fait paraître un nouvel ouvrage de science politique analysé ci-dessous par M. Paul Lebeer, lui-même un spécialiste des problèmes africains.

"Sociologie de la nouvelle Afrique" (coll. "Idées", Gallimard) est le livre d'un sociologue politique qui a trouvé en Afrique, où il a vécu et enseigné, d'abondants sujets de réflexion. D'entrée, l'auteur tient à nous préciser que la sociologie politique, quels que soient ses progrès récents, surtout d'ordre méthodologique, en est encore au premier stade de son développement. Des problèmes tels que la genèse des classes dirigeantes dans les pays non industrialisés, les causes de la persistance croissante des révolutions africaines et les données de l'aliénation extra-prolétarienne posent de redoutables énigmes au chercheur en sciences politiques. Jean Ziegler est parvenu à en vaincre l'opacité? On n'oserait l'affirmer quoiqu'il fasse preuve, à maintes reprises d'une intuition éclairante dans le dévoilement des processus révolutionnaires qui ont abouti, en Afrique, à la formation de ces classes dirigeantes que l'on voit lutter aujourd'hui, un peu partout, pour survivre. Son principal mérite réside, toutefois, dans l'effort accompli pour rationaliser la masse invraisemblable de faits, de documents, et d'événements dont l'observateur n'a, d'habitude, qu'une vue partielle ou faussée.

La réflexion de Jean Ziegler s'appuie sur des données simples et qui paraissent difficilement contestables. Il compare par exemple, en 20 ans la révolution africaine à la révolution russe de 1917. C'est lui qui cristallise la volonté d'indépendance dont les masses étaient animées. C'est lui, encore, qui donna naissance à un parti, le Convention People's Party (C.P.P.), dont les cadres purent concentrer et canaliser le moment voulu, les aspirations populaires. L'indépendance conquise, le C.P.P. se transforma en parti unique pour imposer au peuple, sans lui demander cette fois son avis, des structures socialisées de plus en plus rigides. Sur cette erreur de base vitrent se greffer des changements d'orientation et des querelles intestines qui aboutirent à l'instauration progressive d'un régime très personnalisé. A sa tête se trouve le Dr Nkrumah, messie solitaire, qui "ne mourra jamais" et dont le parti a toujours raison" comme le proclame un

classe antagonistes pour le contrôle de l'Etat et du pouvoir.

Recourant à une méthode qu'il avait déjà utilisée avec succès dans son premier ouvrage "La contre-révolution en Afrique" (P. 1. No 359) Jean Ziegler a retenu trois pays africains types dont les contradictions politiques et sociales sont apparues exemplaires. Ces trois pays — le Ghana, le Congo et l'Egypte — ont adhéré aux principes de la révolution africaine. Ils se sont donc pour but d'édifier un Etat centralisé appliquant un socialisme démocratique et égalitaire. Mais tous trois ont trahi l'esprit de cette révolution qu'ils appelaient de leurs vœux, puisqu'ils ont secrété des classes dirigeantes qui, de par leur existence même, battent en brèche l'aquis révolutionnaire des origines. Avec un grand luxe de détails, de statistiques et d'analyses pertinentes, Ziegler réussit à cerner la configuration politique, économique et sociale spécifique de chacun des Etats qu'il étudie. Car dans chacun d'eux, une classe dirigeante s'est emparée du pouvoir par des moyens et des voies particuliers, et continue de mener une politique qui ne se laisse comparer à aucune autre.

Trois révolutions qui ont échoué

Au Ghana tout procède d'un petit groupe de jeunes intellectuels formés aux environs de 1949. C'est lui qui cristallisa la volonté d'indépendance dont les masses étaient animées. C'est lui, encore, qui donna naissance à un parti, le Convention People's Party (C.P.P.), dont les cadres purent concentrer et canaliser le moment voulu, les aspirations populaires. L'indépendance conquise, le C.P.P. se transforma en parti unique pour imposer au peuple, sans lui demander cette fois son avis, des structures socialisées de plus en plus rigides. Sur cette erreur de base vitrent se greffer des changements d'orientation et des querelles intestines qui aboutirent à l'instauration progressive d'un régime très personnalisé. A sa tête se trouve le Dr Nkrumah, messie solitaire, qui "ne mourra jamais" et dont le parti a toujours raison" comme le proclame un

à l'attitude du Canada devant les bombardements américains au Vietnam Nord. Le ministre a répondu que c'est facile de dénoncer l'action des Etats-Unis comme de l'impérialisme, mais que c'est grâce à la puissance militaire des Etats-Unis que des millions d'hommes dans le monde peuvent jouir de leur liberté actuelle. C'est bien vrai que dans la guerre froide, depuis plus de quinze ans, la force américaine a été l'élément majeur de la protection de nombreux pays contre les menaces d'agression. Mais l'action militaire des Etats-Unis au Vietnam n'est-elle pas une source de danger plus qu'une protection de la paix?

On peut tout de même constater que c'est à cause de la faiblesse et de la paralysie de l'ONU que les choses en sont venues à cette extrémité. Les efforts du Canada pour rétablir les Nations unies sont peut-être à long terme l'action la plus utile en faveur de la paix. Il est urgent que des négociations s'engagent pour arrêter la redoutable escalade militaire au Vietnam, mais le danger d'incendie renaitra ailleurs si l'organisation internationale n'est pas en mesure de résoudre pacifiquement les conflits de l'avenir.

P. S.

lettres au DEVOIR

L'affaire Lahaie

Monsieur le directeur,

Au début de l'affaire Lahaie, il m'avait semblé que la presse faisait beaucoup de cas de la naïveté. Naïf, le frère Lahaie? Vraisemblablement. En tout cas, j'étais sûr que le petit frère n'était ni méchant ni malin. S'il avait fait preuve d'un peu de stupidité, d'immaturité, je pensais qu'il fallait l'excuser d'être la somme de ce que sa formation l'avait fait.

Hélas, l'affaire allait devenir très sérieuse. Quand la naïveté, ou la stupidité, ou la gaucherie, ou l'immaturité trouvent tant de défenseurs, tant de partisans chez les groupes professionnels et officiels, il me semble que le problème est alarmant. Est-ce que cet état de choses ne vous inquiète pas, vous M. Ryan, qui reculez de vos positions? Heil! Roch CARRIER

Le congédiement de Gérard Pelletier

Monsieur le Directeur,

Le silence complet qui a rapidement enveloppé l'occasion ou le prétexte du renvoi sommaire de M. Pelletier par les autorités de La Presse, doit-il nous laisser croire que, dans la pensée de ceux qui professent au nom de la liberté de presse, les atteintes non fondées à la réputation n'ont rien à voir avec cette liberté? ou qu'elles vont de pair avec elle et ne méritent pas qu'on s'y arrête davantage? Ou bien que si La Presse avait publié une déclaration regrettant les coïncidences et la manière qui donnaient à ce congédiement une signification plus qu'ambiguë, tout rentrerait dans l'ordre et qu'il n'y aurait rien à ajouter? Si l'on conçoit bien que, dans ce genre de conflit, les journalistes et leurs amis soient comme les défenseurs attitrés de la liberté de presse et les premiers à réagir, il reste délicat pour eux de le faire quand ils

se trouvent assaillés par le même couple d'intérêts personnels. Ce n'est pas une raison de se défilier; mais c'en est une de prendre certaines précautions, dont la première semble bien être de ne pas retenir du problème que l'aspect qui les concerne. C'est une façon curieuse de rappeler que cette liberté intéresse tout le monde, comme c'est le cas lorsqu'elle est bien comprise.

Je n'insinue rien contre qui ce soit. Je remarque seulement qu'à moins de se décerner au départ un brevet d'infailibilité, quand on se trouve ainsi par la force des choses à parler pour soi en parlant pour les autres, on ne peut demander à tout le monde de faire confiance au delà des apparences. Ce n'est pas ici la règle du jeu.

Avec vous, pour les droits de tout le monde dans la liberté de la presse. R. Marcotte, s.j.

Le souvenir de Raoul Blanchard

Son Honneur le maire

Jean Drapeau, Hôtel de ville, Montréal, Qué. Monsieur le Maire, Une dépêche de Paris vient de nous apprendre la mort de l'ex-doyen de géographie de l'Université de Grenoble, monsieur Raoul Blanchard. Personne n'ignore plus l'immense dette de reconnaissance que nous devons à monsieur Blanchard. Non seulement ses travaux sur les Alpes françaises font autorité dans le monde entier, mais il a professé durant huit années aux Etats-Unis et au Canada. Pendant près de 15 ans, il a parcouru à pied, avec amour, tous les chemins de notre province, acceptant l'hospitalité des couvents, couchant chez les curés, n'ayant pour toute pitance qu'un maigre petriol provincial; et c'est en reposant, le soir, ses jambes de vieux alpiniste à l'abri des presbytères, qu'il écrivait sur les différentes régions de notre province le

plus beau monument de géographie humaine jamais entrepris au Canada. C'est M. Montpetit, je crois, qui l'appela: "Le plus Canadien des Français". Son amour pour nous s'est continué à Grenoble dans son enseignement professoral. Le fondateur de l'Institut de Géographie alpine recevait comme des fils dans sa maison de Grenoble, les Brouillettes, les Dagenais, etc. et c'est grâce au feu sacré qu'il leur a transmis que nous sommes maintenant à Montréal un Institut de Géographie qui perpétue son oeuvre.

Le comité de Toponymie, qui scrute toujours la dignité des personnages à honorer, ferait, ce me semble, un geste extrêmement populaire en baptisant du nom de Raoul Blanchard l'une des grandes avenues de Montréal.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, mes respectueuses salutations. L.-P. Béthune, M.D.

Pleins feux sur la Bretagne

M. le rédacteur en chef,

"Pleins feux sur la Bretagne de jadis". Dans tout Montréal le téléphone avait beaucoup fonctionné dans les premiers jours de l'émission du 25 mars, nombreux étaient ceux qui attendaient avec impatience l'émission d'un folklore dont la renommée n'est plus à faire. Serait-ce un chant du crépuscule: "Kous Kous Breiz Izel"? (Dors, dors, ma Bretagne), la nostalgie de la mer: "Me so Gaunet eh kreiz ar mor"? (Moi je suis en pleine mer)? Une légende de Korrigans errant dans la lande? Une histoire d'Ankou? Que sais-je, le sujet offrait de telles possibilités, la matière à traquer était si riche qu'il n'était pas difficile de faire apprécier par les Montréalais le charme et la beauté des chansons bretonnes.

Excepté quelques coiffes et une chanson bien populaire sur

les Bretons, (mais à la portée artistique fort discutable), il n'y avait rien de breton dans l'émission "Pleins feux sur la Bretagne de jadis". Aussi nous autres Bretons qui sommes fiers de notre pays, nous ne pouvons laisser passer un tel outrage. Nous serions enchantés que la télévision canadienne réalise un reportage authentiquement breton sur la Bretagne, mais nous dénonçons à qui que ce soit le droit d'appeler "Pleins feux sur la Bretagne de jadis" une émission qui n'a absolument aucun rapport avec la Bretagne.

Nous espérons que les Montréalais n'auront pas été dupes de ces escroqueries et nous invitons les réalisateurs de l'émission "Pleins Feux" à traiter la Bretagne avec le respect qui lui est dû quand ils aborderont désormais ce sujet. Au nom d'un groupe de Bretons, Jean-Yvan Birrien

définition de la classe dirigeante élaborée par M. Raymond Aron dans un rapport présenté à l'occasion d'une Table Ronde organisée par l'Association française de Sciences politiques: "La classe dirigeante est une minorité délimitée, cohérente, consciente d'elle-même, défendant par l'action collective les intérêts particuliers de ses membres: elle use et abuse de la situation privilégiée qu'elle occupe pour exploiter ou opprimer les masses".

On voit bien dans quelle mesure cette définition peut s'appliquer aux situations africaines et le parti qui peut en tirer un chercheur en sciences politiques. Mais Ziegler ne s'en est servi qu'à titre d'hypothèse de travail. Il s'est demandé comment naît une classe dirigeante, et pourquoi une classe dirigeante arrive au pouvoir et non telle autre? Dans ce domaine Lukacs lui a fourni d'intéressants éléments de réponse: "La classe dirigeante est celle qui accomplit avec une conscience vraie les tâches qui lui sont imposées par l'histoire". Ce fut, en effet, le cas, dit Jean Ziegler, du M.N.C. de Lumumba au Congo, du C.C.P. au Ghana et des officiers libres en Egypte, bien que l'on puisse reprocher à l'auteur, et on l'a fait, de tenir ces derniers pour une classe, alors qu'ils constituent plutôt un groupe.

Cependant, l'histoire, en Afrique surtout, vit vite, et Ziegler ne pouvait pas manquer d'interroger l'avenir. Les trois pays qu'il a soumis à ses investigations bougent. Ils

sont en voie d'industrialisation. De nouvelles classes vont naître, et l'on verra finalement face à face, écrit l'auteur, une classe possédant le contrôle exclusif des moyens de production et une immense masse de travailleurs aux mains nues". Là encore Ziegler se fait l'interprète de Lukacs qui, si l'on applique ses schémas, prévoit le renversement des classes dirigeantes actuelles par une masse prolétarienne constituant une société sans classes. Mais cette vue finale, basée sur une conception stérilement messianique, du rôle assumé par le prolétariat, correspond-elle aux faits africains?

Question cruciale. Ziegler n'est pas en mesure d'y répondre — qui le pourrait dans la conjoncture actuelle? Mais interviennent des études faites sur la société soviétique d'après 1917, il constate que "l'instauration de la dictature du prolétariat ne semble pas avoir abouti ipso facto et nécessairement — comme le dit Lukacs — à l'avènement de la société sans classes". Aux défis que lui lance l'auteur, l'Afrique pourrait donc trouver des réponses originales.

Par l'ampleur des problèmes qui y sont évoqués, cette "Sociologie de la nouvelle Afrique" n'a pas seulement le mérite d'inviter le lecteur à la méditation ou au dialogue; elle constitue également un outil de recherche, unique en son genre, pour tous ceux qui veulent se frayer un chemin à travers le maquis des faits politiques africains. Preuves - Informations)

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI HOUASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SACHRY
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au 431 rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Pontreil, propriétaire. Toute reproduction limitée qui en est faite, sans la permission écrite de l'auteur, est considérée comme une violation de la loi sur le droit de propriété intellectuelle et sera poursuivie en justice.

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$70. Ailleurs au Canada: \$75. A l'étranger: \$80. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'abonnement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la presse.

TELEPHONE: 544-3251

DES IDÉES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

LA PERSONNALITE INTERNATIONALE DU QUEBEC

- 1 -

Le Québec est vraiment un État même s'il n'a pas la souveraineté entière

par M. Paul GERIN-LAJOIE,
vice-président du Conseil des ministres
et ministre de l'éducation du Québec (1)

Monsieur le Doyen,
Messieurs les Chefs de poste,
Messieurs,

C'est sans doute la première fois qu'un membre du gouvernement du Québec est l'hôte officiel du Corps consulaire de Montréal, le plus important du Canada.

Je ne vous cacherai pas la joie que j'en éprouve personnellement. En ma qualité de vice-président du Conseil exécutif du Québec, j'ajouterais que j'interprète l'honneur que vous me faites ce midi comme l'indice de l'intérêt que vous portez à l'évolution de notre État fédéré, l'État québécois.

Vous constituez, sur notre territoire, une société de haute distinction qui assure la présence, auprès de nous, de gouvernements amis. Sans doute exercez-vous ici vos fonctions en vertu d'une autorisation du gouvernement fédéral; mais vous êtes, à certains égards, plus près des autorités québécoises que de celles qui vous ont habilités à agir en qualité officielle.

En effet, d'une part, la juridiction de la plupart d'entre vous se borne à des circonscriptions entièrement comprises dans les limites territoriales du Québec; d'autre part, cette même juridiction s'étend, dans une large mesure, des domaines relevant strictement de la compétence de notre État fédéré.

D'après la dernière convention de Vienne (article 5, paragraphe b), les fonctions consulaires consistent à favoriser le développement de relations commerciales, économiques, culturelles et scientifiques entre l'État d'envoi et l'État de résidence. Encore une fois, pour vous qui exercez votre juridiction ici, l'État de résidence est facile à identifier, c'est le Québec.

Plus loin, la même convention précise que vos fonctions vous habitent, entre autres, à agir en qualité de notaire et d'officier d'état civil, à sauvegarder les intérêts des mineurs et des incapables, ressortissants de l'État d'envoi, et à transmettre des actes judiciaires et extrajudiciaires ou à exécuter des commissions rogatoires. Par contre, selon la convention, ces charges se peuvent remplir pour autant seulement que le permettent les lois et règlements de l'État de résidence.

Traité de réciprocité

Effectivement, certains des aspects les plus importants de votre mandat s'appliquent, au Canada, à des domaines de compétence strictement provinciale et créent, entre les gouvernements des États fédérés et vous-mêmes, des liens réels dont notre propre gouvernement reconnaît d'ailleurs toute la portée. Je rappellerai, à titre d'exemple, l'existence, depuis 1961, d'un décret ministériel (No 212), octroyant aux consuls de carrières établis dans le Québec, et à titre de réciprocité, plusieurs privilèges d'ordre fiscal, tels que l'exemption de l'impôt sur le revenu et des droits sur les successions.

Du reste, le Québec lui-même possède à l'étranger l'embryon d'un service consulaire, grâce à ses délégués généraux qui le représentent et exercent des fonctions souvent analogues aux vôtres. Dans deux villes — Londres et Paris — les délégués généraux du Québec bénéficient en pratique des immunités et privilèges que le droit et l'usage accordent habituellement aux fonctionnaires consulaires. C'est d'ailleurs l'intention de notre gouvernement de proposer aux États intéressés la réciprocité de traitement par rapport à celui dont jouissent, en vertu du décret dont je vous ai parlé plus haut, les consuls de carrières exerçant leurs fonctions dans le Québec.

Etat original, nation distincte

Le Québec n'est pas souverain dans tous les domaines: il est membre d'une fédération. Mais il forme, au point de vue po-

litique, un État. Il en possède tous les éléments: territoire, population, gouvernement autonome. Il est, en outre, l'expression politique d'un peuple qui se distingue, à nombre d'égards, des communautés anglophones habitant l'Amérique du Nord.

Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre. La plus nombreuse des communautés francophones hors de France, le Canada français, appartient à un univers culturel dont l'axe est en Europe et non en Amérique. De ce fait, le Québec est plus qu'un simple État fédéré parmi d'autres. Il est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord.

Une société nouvelle

Depuis quelques années, la société québécoise s'est transformée à un degré qu'on n'aurait pu, hier encore, croire possible. Grâce à un état d'esprit nouveau et à une énergie débordante, cette société, à très grande majorité française de langue et de culture, sait désormais que la réalisation de ses buts et de ses aspirations propres est à sa portée.

Dans tous les domaines, le Québec fait éclater ses structures traditionnelles et s'achemine vers un destin conforme à sa personnalité. Dans tous les secteurs de l'activité, le Québec s'est lancé fébrilement à l'action: il a reconnu que le concept d'un destin particulier suppose l'existence des moyens matériels et constitutionnels de réaliser ce destin. Cette maturation collective que connaît la société québécoise se double d'une maturation individuelle de ses citoyens. Le Québec a assumé ses responsabilités et pris son sort entre ses mains.

L'économie, les ressources naturelles, l'éducation, l'organisation communautaire et sociale ont été les principaux champs d'action du nouveau citoyen québécois. Je rappelle simplement, à titre de points de repère, la création des ministères de l'Éducation, des Richesses naturelles et des Affaires culturelles, la mise sur pied de la Société générale de financement, la nationalisation de l'électricité, la création prochaine d'une sidérurgie, celle d'un régime universel de retraite et d'une caisse des dépôts, qui seront bientôt une réalité, et l'instauration de l'assurance-hospitalisation, en attendant un régime complet d'assurance-maladie.

En même temps, par son énergie et son dynamisme, le Québec a fortement transformé l'équilibre politique canadien. Depuis 1960, par exemple, de nombreuses conférences interprovinciales et fédérales-provinciales ont joué un rôle important dans l'évolution de l'équilibre des pouvoirs; elles ont fourni au Québec l'occasion de prouver que les buts, les aspirations et les priorités qu'il s'est fixés ne coïncident pas toujours nécessairement avec les buts, les aspirations et les priorités d'autres régions de notre pays.

J'aimerais faire état d'un exemple qui vous touche de très près. Il y a un peu plus d'un mois, j'ai signé à Paris, avec les représentants du gouvernement de la République française, une entente sur des questions d'éducation. Depuis, on a fait grand état de cette entente et de nombreux observateurs se sont montrés étonnés de la "nouveau" qu'elle représentait sur les plans diplomatique et constitutionnel. En réalité, cet événement a surtout démontré la détermination du Québec de prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient et de s'assurer, à l'extérieur autant qu'à l'intérieur, tous les moyens nécessaires pour réaliser les aspirations de la société qu'il représente.

Constitution désuète

Ce bouillonnement subtil du Québec, cet élan vers l'avenir, cet éveil de sa conscience collective, des observateurs de l'extérieur l'ont appelé "révolution tranquille". Révolution moins tranquille qu'on ne l'a dit, révolution de comportement surtout, et par conséquent révolution profonde et irréversible.

Cette révolution sociale devra-t-elle nécessairement se doubler d'une révolution sur le plan constitutionnel? Il est devenu évident que le partage des tâches, établi au cours du siècle dernier entre l'État fédéral et les États fédérés, n'est plus toujours satisfaisant, du moins pour le Québec. Il est aussi devenu évident que les Québécois se sentent à l'étroit à l'intérieur de cadres constitutionnels vieux de cent ans et dont l'interprétation a souvent retardé sur les faits.

Comme vous le savez, une commission parlementaire s'occupe actuellement à Québec d'étudier les besoins nouveaux de notre État fédéré et elle recommandera aux législateurs les modifications constitutionnelles jugées indispensables à l'épanouissement de la société québécoise. Il y a déjà, à ce sujet, des points sur lesquels l'unanimité semble se faire.

(1) Allocution prononcée devant le corps consulaire de Montréal le lundi 12 avril 1965.

lettres au DEVOIR

Nous ne voulons pas le rapatriement de la Constitution

Il faut avoir du temps à perdre et aimer à discuter inutilement pour vouloir rapatrier une constitution aussi désuète que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Laissons donc ce cadavre dormir dans la tour de Londres. A moins que l'on ne veuille en disperser les cendres à tous les vents de l'Amérique ou les placer dans un reliquaire pour les montrer une dernière fois aux Canadiens au cours de 1967.

Au diable les sentiments en 1965. M. Lesage, auriez-vous, par hasard, l'idée de baisser pavillon devant Ottawa? Ne savez-vous donc pas que c'est impossible et qu'y songer seulement est déjà un sacrilège. Quel diable, en ce moment, vous soumet à cette supposition? Rassurez-vous cependant, nous ne permettrons pas que vous y succombiez. Nous avons présentement beaucoup de choses à accomplir ici au Québec; mais, la plus pressante est d'écrire notre propre version de la constitution en faisant savoir clairement ce que nous voulons avoir ici au Québec d'abord et au Canada ensuite pour nous épanouir totalement comme nation majoritaire au Québec et minoritaire dans les autres provinces et permettre en même temps au Canada de grandir.

Bientôt le comité de la constitution nous dévoilera les exigences constitutionnelles essentielles non seulement à notre développement progressif et à notre épanouissement intégral. A partir de ces suggestions éclairées et aussi de celles de nombreux corps intermédiaires ouverts au problème (Chambre de Commerce et d'Industrie, U.C.C., S.S.B. etc.), de celles enfin des spécialistes en droit constitutionnel et des membres de l'Assemblée législative vous aurez certainement matière et lumière suffisantes pour l'élaboration d'une constitution qui fasse connaître exactement nos besoins au reste du Canada.

Entre temps, il n'est pas impossible que l'autre groupe ou la nation sœur en fasse autant. Au moment où nous serons fixés sur nos exigences, nous pourrions alors entrer dans la phase des négociations avec le reste du Canada. Une fois que l'élément anglais aura été renseigné sur nos vœux immédiats et éloignés, par l'intermédiaire de nos représentants du peuple, nous serons à même d'observer la réaction et de juger de la sincérité de la nation anglaise. L'affrontement, nous n'en doutons pas, sera long et dur, mais il ne sera pas fatal cependant s'il est fait en pleine lumière. Les grandes causes se gagnent toujours au cours de longs et rudes combats. A la suite de ces rencontres, on pourra énoncer les principaux thèmes d'une nouvelle constitution ou chacun aura certes à faire des concessions pour permettre l'accord final. Au point de départ, il est essentiel qu'on considère les deux partenaires égaux devant la loi si on veut que les chances d'atteindre un accord harmonieux se réalisent. Si on nous refuse le principe de l'égalité, il n'y a pas de négociations possibles et c'est déjà la séparation.

Parler de rapatriement de la constitution en 1965, c'est s'avouer passablement pauvre en puissance de création, c'est déjà le signe de nations profondément vieilles.

Dr. L. J. Coulombe,
Beloil.

Semaine des bibliothèques

La "Semaine des bibliothèques canadiennes" est célébrée du 10 au 17 avril 1965, pour nous rappeler la valeur de la lecture surtout dans l'éducation des adultes.

Les bibliothèques prennent un essor grandissant dans la province de Québec et dans la Gaspésie un début marqué se signale par l'intérêt des lectures recommandées qui sont une nourriture de l'esprit, un délassement, un complément aux études et par conséquent un enrichissement pour la population.

Les bibliothèques de la paroisse, des hôpitaux, des écoles, des instituts et même fa-

miliale, intéressent enfants et adultes par la communication des connaissances variées.

La bibliothèque publique a un rôle primordial dans l'éducation. Même un début modestes qui s'accroissent graduellement pour correspondre au niveau du milieu, pourrait répondre au désir du lecteur qui cherche tel titre du livre ou tel auteur.

Bon succès à ceux qui contribueront à valoriser cette œuvre nationale "La semaine des bibliothèques canadiennes".

Guy Fortier, M.D.
Député de Gaspé-Sud.

BILLET

La fin de M. Plumé, contribuable modèle

Couché et très content de lui, monsieur Plumé ronflait. Son ronflement sonore animait sa moustache de petits frissons heureux.

Rron... j'ai accompli mon devoir de confédéré: Ottawa a été payé... Et rron... Rron... j'ai satisfait mes convictions nationalistes: Québec a été payé... Et rron... pour la municipalité... rron... pour la commission scolaire et rron... rron... rron... pour monsieur le curé.

Monsieur Plumé dormait, en somme, du sommeil de brave homme qu'il était: bon père, bon époux et tout ce qui peut aller avec.

Il venait même, le cher homme, pour plaire à son épouse, de décider de ne plus fumer. Pour satisfaire son médecin, il avait promis que c'en était fini des bons petits repas au restaurant. Plus de voiture, il marcherait puisqu'il le fallait, pour garder à sa famille un chef en bonne santé.

Dans cette atmosphère de quiétude, les douze coups de minuit firent l'effet d'un coup de tonnerre. La sueur au front, monsieur Plumé se redressa à

demie. Il crut qu'il allait hurler de peur. Il ne le put. L'angoisse lui nouait la gorge. Du cadran lumineux du réveil naissait une forme qui grandissait, enflait, devenait énorme, étrangement familière. La forme se mit à parler. La voix était familière, elle aussi.

Lorsque monsieur Plumé se rendormit, le ronflement sonore s'était éteint sous la moustache désormais triste et sans vie. Madame Plumé fut très mécontente car son mari se mit à fumer plus que jamais. Le docteur leva les bras au ciel: monsieur Plumé dépendait d'une petite fortune au restaurant; il prenait toujours sa voiture, même pour aller acheter des cigarettes à la pharmacie du coin. Sur sa tombe on grava: "Ci-git monsieur Plumé, contribuable modèle".

J. OUVRAD.

POUR PÂQUES offrez-lui des CHEMISES



Forsyth
blanche comme neige

Un cadeau à souhaiter... les chemises blanches Forsyth... chefs-d'œuvre de coupe élégante dotés de tous les raffinements Forsyth... collets bien pleins aux pointes stylisées... poignets qui ne s'échappent pas... tailles généreusement... de coupe ample au confort suprême. Venez donc choisir une Forsyth comme cadeau, aujourd'hui même.

donnez... 

On ne regrette jamais l'achat d'un article de Qualité

SPECIALITES
Chemises: 13½ à 20
Sous-vêtements: 30 à 50

H. PREVOST LTEE

406 est, Ste-Catherine
Angle St-Denis 288-6153
Stationnement gratuit en face du 1290 rue St-Denis

Pierre DesLauriers

POUR UN AIR DE CONFIANCE...

PALETOTS

par **Society Brand**

Ce n'est pas tous les ans qu'on fait l'acquisition d'un paletot de printemps. Aussi, convient-il de le choisir de la meilleure qualité. Si votre choix se porte sur l'un de ces fameux paletots "Society Brand," vous rayonnerez à coup sûr de CET AIR DE CONFIANCE que confèrent un tissu exceptionnel ainsi qu'une coupe impeccable.

\$84.50

L'ETIQUETTE IDENTIFIE LE PRODUIT AUTHENTIQUE

H. PREVOST LTEE

406 est, Ste-Catherine — angle St-Denis — 288-6153

Stationnement gratuit en face du 1290, rue St-Denis

de nouveau...

ENCAISSABLES AU PAIR... EN TOUT TEMPS

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

INTÉRÊT ÉLEVÉ

Une tradition bien de chez nous

Une fois l'an, au Québec, on aime bien se sucrer le bec! C'est une vieille tradition bien de chez nous... un peu comme le gros gin CROIX D'OR que l'on préfère partout.



LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE
Berthierville, Qué.

La distillerie canadienne-française au service du Québec depuis 1898

Récompense de \$25,000

pour tout renseignement conduisant à l'arrestation et à la

condamnation du ou des auteurs du vol commis à la Banque

Royale du Canada située au Centre d'achats Van Horne,

Montréal durant la fin de semaine du 10 avril et / ou à la

récupération des titres volés et des objets personnels. Veuillez

communiquer avec le Bureau des Enquêtes Criminelles

de la Sûreté de Montréal, téléphone 872-5597; ou Bureau

de la Sécurité, Banque Royale, Montréal, téléphone 845-3118.

L'univers féminin

"Ne reste pas là à bâiller vers le ciel;
engage-toi et tes amis se chargeront de ta vertu"

Les chrétiens ont fini par comprendre qu'ils ne vivaient plus dans l'attente d'une vie future. L'immense mystification d'un ciel à gagner, d'un ciel synonyme de repos éternel disparaît de l'interprétation de la théologie moderne. "Le Christ a fait descendre le ciel sur la terre, et des milliers de chrétiens vivent encore dans l'expectative d'un Dieu qui est au ciel. Je vous le dis — et Gagarine vous le confirmera — le Christ n'est pas au ciel, il est en l'homme; il a déjà établi sa demeure parmi nous.

Le bonheur céleste, continuait l'abbé Evelyn, conférencier invité de la Fédération des Unions de Famille, est tout simplement un bonheur humain que les chrétiens veulent éterniser. "Surtout, n'allez pas souhaiter devenir des anges", je vous le dis, c'est l'état le plus ennuyeux de la création. La mission de l'homme chrétien vivant au 20^e siècle est tout autre. Il est au cœur de l'instauration des grandes structures collectives, il a l'immense responsabilité d'en assurer l'édification en veillant au bien-être des milliers d'hommes qui l'entourent.

Les vertus par urcruit

Prêchant une morale d'engagement et non de détachement, l'abbé Evelyn suggère aux chrétiens de cesser de lever les yeux au ciel, d'adresser des prières d'extase devant un Christ en croix, et de s'engager résolument à travailler au relèvement de la classe ouvrière, à l'avènement de la justice, à la reconnaissance des droits de tous les hommes, à la fin de la ségrégation de groupes et d'individus. Comment en accomplissant un tel travail, s'occuper d'acquérir

des vertus de charité et de pauvreté, demandait-il. "Ne vous occupez pas de ces choses, si vous pratiquez une religion de plein air, d'engagement, votre maison sera envahie par des amis qui se chargeront bien de vous faire pratiquer la pauvreté..."

Pratique dominicale

On a tué la religion le jour où l'on a commencé à appeler catholique celui qui va à la messe le dimanche. C'est quand il sort de l'église que le chrétien rentre véritablement dans l'Eglise. C'est quand il est en famille, quand il discute avec ses amis, quand il travaille au bureau ou à l'usine, quand elle lave sa vaisselle, quand il aide au travail scolaire de ses enfants, que le chrétien est membre de l'Eglise. Les principaux devoirs religieux du chrétien ne s'accomplissent pas à l'intérieur de l'église, affirmaient l'abbé Evelyn. Pour le conférencier celui qui s'affiche catholique parce qu'il assiste à la messe est un menteur. Si les athées interpellent l'Eglise

aujourd'hui avec tant de véhémence c'est justement à cause de cette image grotesque que nous leur avons donnée de notre religion".

Les athées seraient peut-être selon le conférencier les nouveaux chrétiens, c'est-à-dire ceux qui permettent aux au-

tres de réfléchir, de s'interroger.

Répondant aux questions de l'auditoire qui comprenait près de deux cents couples, plusieurs religieux et religieux, l'abbé Evelyn suggéra aux parents de détruire dans la mentalité de leurs jeunes l'i-

— Louis EVELY, prêtre mage d'un Dieu vengeur et d'une religion de peur, de crainte et de tristesse. "Le seul moyen de ramener à l'Eglise une jeunesse en mal de bouger, est de lui présenter la religion telle qu'elle est, c'est-à-dire en perpétuelle évolution, suivant le siècle, orientée vers le respect des droits de l'homme et de la justice.

Une auditrice lui ayant demandé s'il était sain d'aliéner sa personnalité au service d'un mari, des enfants, d'une famille, le conférencier répondit un NON catégorique. "C'est le plus mauvais sacrifice que vous puissiez faire à votre famille. Loin d'aliéner leur personnalité, les femmes devraient avoir suffisamment de respect pour elles pour cultiver cette personnalité, leur coquetterie tout autant que leur culture, sachant se réserver des moments de détente, de "sainte paix" non seulement pour prier mais aussi pour devenir souriantes, aimables, accueillantes. Les femmes trop sacrifiées à la tâche sont rarement aimables, aimantes".

Loin d'être pessimiste et de prévoir une montée de déchristianisation, l'abbé Evelyn prophétise pour notre époque, dans son livre intitulé "Une religion pour notre temps" et duquel il avait tiré les principaux thèmes de son exposé, une ère nouvelle d'espérance. "Notre époque ne parvient peut-être pas à s'aimer, mais elle souffre de ne pas s'aimer et cela est un grand début d'amour que d'être parvenu à souffrir de ne pas s'aimer".

S. CHALVIN



Une réception spéciale fut offerte aux femmes-ingénieurs dans le cadre du récent congrès annuel de la Corporation des ingénieurs du Québec. Dans l'ordre habituel, Mesdames Hanna Daniel, Eleanor R. Linney et Agnes Bricht, toutes trois ingénieurs.

La "Terre des hommes" se transformera en "Terre des femmes" le 5 juin 1967

Le nouveau comité consultatif féminin à l'Expo 67 dont nous annonçons dans LE DEVOIR de samedi la formation, s'est réuni hier pour la première fois. Après avoir élu une présidente, une vice-présidente et une secrétaire en

personnes de Mesdames Geoffroy Britz, Flore-D. Juras et Jeanne-B. Langlois, le comité résolut de choisir la journée du 5 juin 67 pour transformer la "Terre des hommes" en "Terre des femmes". Des manifestations spéciales auront lieu à cette occasion et un sous-comité présidé par Mme Langlois verra à mettre au point un programme de fête dont nous connaîtrons sous peu les détails.

PAS DE PAVILLON DE FEMMES

"Il n'y aura pas de pavillon spécialement dédié aux femmes", déclarait la présidente du comité Mme Geoffroy Britz, à l'occasion de la conférence de presse qui suivit l'élection. Consacrer un pa-

villon spécial aux femmes nous semble une forme de ségrégation à laquelle le comité s'oppose. Toutefois, un pavillon provisoirement intitulé "L'art de vivre" plaira peut-être davantage aux femmes puisqu'il reflètera les multiples manières de vivre des familles. On sait que les femmes n'ont été appelées à siéger à l'Expo qu'à titre consultatif et qu'elles n'ont de pouvoir exécutif sur aucun des projets. Absentes du comité de direction, elles auraient toutefois l'intention de se faire entendre sur la majorité des pavillons relevant de notre pays.

Parmi les principaux sujets qu'abordera prochainement le comité, signalons le costume des hôtesses de l'Expo qui, nous annonçait par la même occasion, M. Yves Jasmin, directeur du Service des relations extérieures, n'a pas encore été accepté et sera même probablement refusé des autorités à cause de la désappro-

bation que le modèle présenté par l'Association des Couturiers, a suscitée dans le public. En second lieu, il est évident que le comité tâchera d'intéresser le plus possible les associations féminines nationales et surtout internationales à venir tenir dans nos murs en 67, congrès et rencontres afin de permettre à des milliers de femmes à l'étranger de prendre contact avec le Canada. Côté accueil, il est certain que ce comité fera tout en son pouvoir, déclarait Mme Britz pour intéresser les familles montréalaises à accueillir et à recevoir de façon gracieuse des délégations étrangères. Enfin, la présidente invitait toutes les associations féminines à entrer en contact avec son comité afin de faire connaître les opinions de leurs membres sur le travail qui devrait guider le comité et qui reflètera le mieux la pensée féminine canadienne.

S. C.

Dessins d'enfants à la Bibliothèque de Montréal



A l'occasion de la Semaine des bibliothèques canadiennes et de la venue au Salon du Livre de Montréal d'Hergé, le créateur de Tintin la bibliothèque de Montréal a organisé une exposition des dessins faits par les enfants qui fréquentent les bibliothèques. Le thème proposé aux jeunes, un personnage ou une scène d'une aventure de Tintin. 450 dessins ont été soumis dont plus de 200 sont exposés. L'âge des enfants varie de 4 à 11 ans. Hergé est venu lui-même cette semaine attribuer les prix. Treize prix ont été distribués. Voici l'un des dessins qui a mérité un prix à son auteur. Organisée par les autorités de la ville de Montréal, l'Heure du Dessin est une initiative très goûtée des enfants et de leurs parents. Elle est placée sous la direction de Mlle Irène Senécal, professeuse à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, assistée d'un groupe de professeurs formés par elle. Les dessins sont exposés dans la galerie de la Bibliothèque municipale, 1210 est, rue Sherbrooke, jusqu'à ce soir, de 10h. le matin à 10h. le soir.

Intime restaurant français du vieux Montréal

Le Petit Havre

Dejeuners, dîners du lundi au samedi de 11 h. a.m. à 10 h. p.m.
Le samedi soir il est prudent de réserver
Tél.: 861-4108 437, St-Vincent



L'ANJOU

la douce province de France

Célèbre pour ses CHATEAUX et ses VINS, vous invite à visiter les uns et à déguster les autres. Trois noms de châteaux à retenir :

SAUMUR, ANGERS, BRISAC

à SAUMUR, un château, un musée du cheval et une cave accueillante à visiter; celle des ETABLISSEMENTS DE NEUVILLE, producteurs des fameux vins pétillants, rosés et blancs.

ROYAL de NEUVILLE

En vente au Québec dans tous les magasins de gros et de détail de la Région des alcools.

ROSE — 24 oz — Code 542-C \$2.95
13 oz — Code 542-H \$1.70
BLANC — 24 oz — Code 542-F \$2.95

Vins de charme... Vins de gaieté : Ils séduisent la joie dans toutes les célébrations familiales intimes ou sociales.

Gabriel Boussion

470, avenue Ogilvy, Montréal 15
Tél.: 276-1224 ou 276-1127

DESJARDINS

offre à vos précieuses fourrures

L'Entreposage parfait

LIVRAISON
dans un rayon de 25 milles

À TOUT CONSIDÉRER,
L'ENTREPOSAGE

DESJARDINS

EST DE BEAUCOUP
LE MEILLEUR ET
LE MOINS DISPENDIEUX !

DES MAINTENANT, SIGNEZ DONC

861-8331

ET ASSUREZ À VOS FOURRURES LE MAXIMUM DE SOINS

Voici quelques raisons

qui font de l'entreposage Desjardins,
le plus avantageux qui soit :

- 1) D'abord si l'Entreposage Desjardins est considéré parfait c'est que ces spécialistes sont anxieux d'assurer à leur vaste clientèle le maximum de satisfaction.
- 2) Puis Desjardins vous offre le meilleur système de réception téléphonique.
- 3) Service ultra-rapide de cueillette des fourrures dans un rayon de 25 milles.
- 4) Sur réception les fourrures sont examinées et désinfectées.
- 5) Les voûtes climatisées Desjardins sont vastes et elles assurent l'espace vital qui permet d'entreposer sans entasser.
- 6) Un rapport écrit de l'état de chacun de vos vêtements de fourrure entreposés vous est fourni par un expert compétent de la maison.
- 7) Avant d'être livrée, chaque fourrure est lustrée d'après un procédé exclusif à Desjardins.
- 8) La meilleure preuve d'un système parfait d'entreposage consiste également dans une livraison rapide à l'automne. Et Desjardins — à moins d'un contretemps incontrôlable — vous livre vos fourrures à 24 heures d'avance.
- 9) Enfin, chaque vêtement entreposé vous inscrit automatiquement à notre grand concours d'entreposage où deux magnifiques fourrures sont offertes en prix.

INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNEZ UN MANTEAU DE CASTOR OU UN MANTEAU DE LOUTRE

M. Pearson ne sait à quel prix nos autos seront vendues aux EU

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a confirmé hier l'information voulant que des automobiles fabriquées au Canada soient vendues aux États-Unis mais a dit ne pas savoir si ces véhicules étaient vendus à un prix inférieur à celui du marché canadien.

M. Pearson, qui répondait ainsi à une question posée la semaine dernière par le leader néo-démocrate M. Douglas, a dit que la compagnie Ford du Canada projette d'exporter 400 véhicules par mois aux États-Unis, cela pour une période de trois mois, mais que d'une façon générale, ces automobiles devaient être vendues à un prix de concurrence. Le premier ministre a répété les objectifs à long terme du gouvernement qui sont de voir les automobiles vendues au Canada au même prix qu'aux États-Unis.

En vertu du nouvel accord de libre échange, les fabricants d'automobiles des deux pays peuvent transporter les véhicules outre-frontière sans frais de douanes. L'accord est cependant conditionnel: les manufacturiers canadiens doivent pouvoir accroître leur production. Au moment de la signature de l'accord, en janvier dernier, le ministre du commerce M. Sharp a exprimé l'espoir de voir les prix de l'automobile devenir uniformes dans les deux pays d'ici cinq ou dix ans.

M. Pearson a dit hier que le prix de l'automobile canadienne pourrait être abaissé mais qu'il y avait aussi le risque de voir diminuer la production et par conséquent l'emploi. Selon lui, il faut accorder à l'accord le temps de faire ses preuves.

M. Douglas a affirmé que la compagnie Chrysler projette de vendre 80.000 voitures de fabrication canadienne aux États-Unis et a demandé si le gouvernement entendait faire en-

quête sur le prix que paieraient les Américains pour ces véhicules. M. Pearson a répondu que le gouvernement y verrait.

Le revenu des salariés croît
OTTAWA — Le revenu de l'effectif ouvrier au Canada en janvier a augmenté de 9,5 p.c. et s'établit à environ 1.988.000.000, comparativement à 1.816.000.000 pour la période correspondante de l'an dernier, a révélé hier un rapport de l'Office de la statistique.

Voici le montant pour le Québec avec les chiffres de janvier 1964 entre parenthèses: 530.000.000 (\$483.000.000).

VILLE DE HAMPSHIRE
APPEL D'OFFRES
Modifications poste de police

Des soumissions cachetées pour travaux de modifications au poste de police seront reçues à l'hôtel de ville, 5569 Chemin de la Reine-Marie, Hampstead, jusqu'à midi 21 avril 1965.

Les plans et devis et autres conditions pourront être obtenus sur dépôt de \$25,00 (remboursable au retour des plans et devis en bon état) du bureau des ingénieurs à l'hôtel de ville.

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

14 avril 1965.
D. W. ARMSTRONG, greffier adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 676784

SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA, corps politique et incorporé avant son départ de chef et principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, demanderesse,

vs
JEAN FREGAULT, de Pincoy Vaudreuil, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur JEAN FREGAULT de comparaître d'ici un mois.

André NOEL, député-protonotaire.

Mes O'Connor, McDougall, Hemens, Campbell, Harris & Thomas, avocats, 505 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, P.Q.

Proc. de la demanderesse.

HYDRO-QUÉBEC
APPEL PUBLIC D'OFFRES No PR-6

POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ SHAWINIGAN

A VENDRE

Des soumissions cachetées doivent être adressées en deux (2) exemplaires aux soumissionnaires, 216, rue 75, ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 A.M. heure avancée de l'est, le lundi 3 mai 1965, relativement à la vente d'

Session Fédérale

Selon le ministre des affaires extérieures, la presse aurait rapporté incorrectement les propos de M. Jules Léger pour lui faire dire que le Canada tendait vers une formule fédérative moins rigide. Il a fait la correction aux Communiqués, en réponse à une question du député conservateur d'Edmonton, Marcel Lambert.

Gilles Grégoire a demandé au gouvernement si ce dernier reconnaissait au Québec le droit de signer des ententes internationales dans le domaine de l'éducation. Le ministre des affaires extérieures, M. Martin, a répondu qu'il fera connaître plus tard son opinion à ce sujet. M. Grégoire a appuyé sa demande sur une déclaration faite lundi par le ministre québécois de l'éducation, M. Gérin-Lajoie.

Le gouvernement a versé une somme de \$20.000 à la Croix-Rouge, à l'intention des victimes du récent tremblement de terre au Chili. La nouvelle a été annoncée par M. Martin, en réponse à une question du député libéral de Longueuil, Jean-Pierre Côté. La Croix-Rouge a elle-même donné \$5.000 au sinistré.

Un ancien ministre conservateur estime que le Canada devrait posséder l'équipement pour capter les messages venant de l'espace. M. Angus Maclean a demandé au ministre Benoit des mines si l'observatoire du Dominion avait l'équipement nécessaire pour capter des signaux du genre de ceux qu'on sait lui des scientifiques soviétiques.

M. Benoit a répondu que pour autant qu'il sache, les appareils de l'observatoire ne sont pas assez perfectionnés pour obtenir de tels résultats.

Le député néo-démocrate de Toronto Greenwood, Andrew Brewin, a déclaré aux Communiqués que la formule d'amendement de la constitution est à ce point rigide qu'elle ne sera jamais utilisée. Selon lui, le droit de veto des provinces sur les principaux amendements à la constitution a été adopté à des fins purement politiques et place le régime fédéral dans une camisole de force. Il a suggéré la création d'un comité parlementaire non seulement pour étudier la formule Favreau-Fulton mais pour amorcer la rédaction d'une constitution moderne.

La seule représentation faite au ministre de l'immigration en faveur de Joseph (Zananas) Bonanno venait de la Banque impériale de Commerce, filiale de la rue St-Jacques à Montréal. C'est ce que révèle le dossier déposé par le ministre aux Communiqués. Une lettre de l'assistant gérant de cette banque, M. P.-P. Provencier, disait: "A la demande de notre client, il nous fait plaisir d'attester qu'il a présentement \$15.000 de son crédit dans son compte d'épargne. M. Bonanno s'est favorablement fait connaître à nous. Nous apprécierions que vous accordiez votre habituelle attention courtoise à sa demande d'entrée au Canada." La lettre date du 25 mai, deux jours avant que Bonanno ait été expulsé du Canada pour avoir fait une fausse déclaration à l'immigration.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
DAME LUCILLE BELANGER-BISSONNETTE, des cités et district de Montréal, requérante,

DENONCIATION DU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

La soumissionnée a été admise au bénéfice d'inventaire pour son acceptation de la succession de Fernand Bissonnette, en son vivant gardien de nuit, domicilié à 4486 rue Fullum, à Montréal, district de Montréal, le 5 mars 1965.

Lucille Bélanger-Bissonnette
Montréal, le 7 avril 1965.

Nouvelle demande d'enquête

OTTAWA — Le député conservateur progressiste Robert Coates a réclamé hier aux Communiqués l'ouverture d'une commission royale d'enquête sur l'importance de l'infiltration du crime organisé dans l'administration fédérale.

Le représentant de Cumberland, au Nouveau-Brunswick, a ajouté qu'il ne fallait pas trop s'attendre à l'institution d'une telle commission par le premier ministre Pearson, expliquant que ce dernier avait placé ses amis avant l'intérêt de son pays, du Parlement et de "tout le reste".

M. Coates a rappelé que le 20 février 1964 il avait demandé au ministre de la Justice, M. Favreau, de faire connaître dans quelle mesure la Mafia opérerait au Canada; il a ajouté que M. Favreau avait refusé de donner suite à sa demande.

Le député conservateur a souligné que le député libéral de Dorrard, Me Guy Rouleau, qui était alors secrétaire parlementaire de M. Pearson, n'aurait pas nécessairement attendu les explications de M. Favreau avec tellement d'impatience; selon lui, certains amis du ministre, membres influents du parti libéral, n'auraient pas été plus pressés que M. Rouleau de voir les faits étalés au grand jour.

Le représentant de Cumberland a soutenu qu'une commission royale d'enquête sur le crime organisé devrait être nommée de pouvoirs beaucoup plus étendus que n'en dispose la Commission d'enquête Dorion.

Il a ajouté que lorsque des accusations de tentative de corruption ou de coercition politique ont été portées contre quatre aides ministériels libéraux dans l'affaire Lucien Rivard, M. Pearson a "fui les Communiqués" pour aller "pique-niquer" dans l'ouest et qu'il n'en est revenu que lorsque la situation se fut apaisée.

"UN MOU" Il a affirmé que les amis de M. Pearson violent en lui un timide, un faible et un bon garçon qui ne veut pas blesser ses amis.

"Si tels sont ses amis, qui a besoin d'ennemis?", a-t-il lancé, ajoutant que le Parlement et le Canada ne s'en porteraient que mieux si le premier ministre était battu à la suite d'une élection. "Les libéraux, a-t-il dit, ont fait un tort irréparable au Parlement".

M. Coates de poursuivre: "C'est maintenant un secret de Polichinelle, question de savoir jusqu'à quel point le crime organisé s'est développé au Canada et à l'infiltré ses tentacules au sein du gouvernement."

"Je n'en veux pour preuve que la façon avec laquelle un présumé trafiquant de drogues du nom de Lucien Rivard a su prendre la clé des champs et rendre le pays ridicule de par le monde."

"Les Canadiens ont droit à beaucoup plus de renseignements que ceux qui ont été dévolés au cours de l'enquête Dorion."

"Une commission royale d'enquête sur le crime devrait jeter de la lumière spéciale sur l'administration des

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Valleyfield aura son port pour océaniques

OTTAWA — Le ministre des Travaux publics, M. Cardin, et le maire Robert Cauchon, de Valleyfield, ont signé une entente, pour le partage fédéral-municipal du coût d'un projet de \$1.000.000 et plus, afin d'améliorer le port de Valleyfield, dans la voie maritime du St-Laurent, à 30 milles au sud-ouest de Montréal. Les travaux doivent débuter le 4 juin, par le creusement d'un chenal de 30 pieds et la construction de quais, pour accommoder des océaniques. Le projet sera réalisé en un an.

Une visite de M. Price au Canada

OTTAWA — Le premier ministre du Honduras britannique, M. George C. Price, a rendu visite hier à M. Paul Martin, ministre canadien des Affaires extérieures. M. Price, qui est en visite de deux jours au pays, a également rencontré M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce et des Hautes fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

La polio disparaît de plus en plus

OTTAWA — La polio, maladie à virus qui semait jadis la terreur dans les foyers nord-américains, a été "virtuellement éliminée" au Canada, a déclaré un médecin du ministère fédéral de la Santé, à l'occasion du 10e anniversaire du vaccin Salk.

Chrysler exporte des autos canadiennes

WINDSOR, Ont. — Un porte-parole de la compagnie Chrysler Canada Limited a déclaré qu'aucune décision n'a encore été prise, au sujet du prix des 80.000 voitures que Chrysler projette d'exporter aux États-Unis l'an prochain. Le porte-parole a également ajouté que la compagnie n'a pas encore décidé quels modèles elle construira pour le marché américain. Il s'agit, d'après le président R. W. Todham, de la Chrysler, de modèles 1966.

L'aide du Canada vers l'étranger

PEMBROKE — Le chef du crédit social, M. Robert Thompson a déclaré hier que le programme canadien d'aide à l'étranger semblait en soi justifié mais qu'il fallait établir d'abord certaines priorités. Parlant devant les membres du cercle Kiwanis, il a précisé que le programme canadien d'aide doit s'identifier aux organisations panaméricaines afin d'aider les populations africaines à s'aider elles-mêmes.

ministères de la Justice et de l'Immigration

"Elle devrait avoir pour objet d'établir de quelles façons il conviendrait de déterminer si des accusations devraient être portées et établir de quelle manière les criminels, ont été capables de s'introduire au Canada".

M. Coates a dit enfin que la réputation de tous les députés s'est trouvée salie à cause de certaines choses auxquelles ils sont tout à fait étrangers.

Nielsen demeure fidèle à Dief

TORONTO — M. Erik Nielsen, député conservateur du Yukon au Parlement, et un fidèle supporter du chef de l'opposition Diefenbaker, a fait un discours en faveur de l'unité du parti, lundi soir. Il était présent quand un vote de loyauté à M. Diefenbaker a été défilé, lors d'une réunion d'un club progressiste-conservateur de la Vallée de Humbert.

M. Shastri sera à Ottawa, en fin mai

La NOUVELLE DELHI — Le premier ministre indien, M. Shastri, passera deux jours en visite officielle au Canada à la fin du mois de mai, avant la visite d'une semaine qu'il doit faire aux États-Unis, début juin, annonce-t-on officiellement dans la capitale indienne.

Le BGR révoque un permis

OTTAWA — Le Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion retirera à la direction actuelle du poste CJOR, de Vancouver, le permis d'exploitation qu'elle détient. Le délai a été établi à six mois. C'est la première décision du genre du BGR; il recommande au ministre des Communications de révoquer le permis d'exploitation jusqu'au 31 octobre des demandes de permis d'exploitation d'autres personnes intéressées. Mme G.O. Chandler préside le conseil d'administration de CJOR.

Le BGR a également pris de nombreuses décisions, dont celle de recommander le rejet de la requête pour l'établissement d'un poste de radio AM-FM qui aurait desservi la vallée inférieure de l'Outaouais. Ce poste aurait été situé dans le Québec.

La retransmission à Percé des émissions de télévision de Radio-Canada à Moncton, N.-B., grâce à un relais à lac Upsal-quoit, N.-B., a été approuvée. L'établissement de postes de radio à Longueuil, N.-B., a été approuvé. Le but de transmettre les émissions de Radio-Canada à Port-Cartier et à Sept-Îles.

Le BGR a aussi approuvé la requête du poste CKLM, de Montréal, qui désire changer la courbe de radiation de son antenne émettrice.

Radio-Canada, avec l'approbation du BGR, obtient de Hollinger l'usage de Transport Limited, de prendre charge de la station émettrice CKFL, de Schefferville. Ce poste dessert les établissements miniers du nord-est du Québec.

Le BGR ne s'oppose pas à un transfert d'actions du poste de télévision CJPM, de Châteauguay, en contrôle de cette entreprise, mais pas en jeu par suite de cette transaction.

AVIS DE DÉCÈS

BERTRAND. — A Montréal, le 12 avril 1965, à l'âge de 94 ans, est décédé, Mme Camille Bertrand, épouse de feu Lucien Bertrand, demeurant à 4042 Dorion. Les funérailles auront lieu samedi 17 avril, à 10 heures, à l'église St-Jacques, 1000, rue Papineau, à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Immaculée Conception, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARY. — A Dorval, le 10 avril 1965, à l'âge de 94 ans, est décédé, Germain Decary, fils de feu Germain Decary et de feu Lucie Fournier, de Dorval, frère de Lucie (St. St. Rémi, des Soeurs Grises), et de Alice, Les funérailles auront lieu mercredi 14, Le convoi funéraire partira du salon Raoul Bourque Inc., No 1345, rue Notre-Dame de LaSalle, à 9 h. 30, pour se rendre à l'église de la Présentation de la Ste-Vierge, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de Dorval, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECOURET. — A Montréal, le 12 avril 1965, à l'âge de 94 ans, est décédé, M. le chanoine H. Lecouret, ex-curé de St-Isidore de Laprairie. Les funérailles auront lieu mercredi 14 à 4 h. 30 à l'église St-Isidore. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Diner Gourmet \$3.75 et plus
TOURS DE CHANT
Thérèse Guérard soprano
Marcel Tessier baryton
Suzanne Sénécal mezzo
Aucune fraie de souvers
Rds. 271-1188
Aulatin
ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 678-362

DAME MARIE DESMARAIS, épouse commune en biens de Claude Girard, résidant et domiciliée au no. 161, 3e avenue, Ville St-Pierre, district de Montréal, demanderesse

vs

CLAUDE GIRARD, gentilhomme, résidant et domicilié au no. 161, 3e avenue, Ville St-Pierre, district de Montréal, défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 6ème jour d'avril, 1965. Montréal, le 7 avril 1965.

RAYMOND PILON, Député-Protonotaire

FRANÇOIS PAYSANT, Avocat, 10 ouest, rue St-Jacques, Suite 906, Montréal.

Procureur de la demanderesse.

AVIS PUBLIC

Demande de soumissions

La Compagnie L.M.S. Construction Inc., 100, boulevard Harwood à Dorion, demande par les présentes, des soumissions pour la fourniture de:

Poste no 1: Ameublement de laboratoires

Poste no 2: Ameublement intégré en bois

Poste no 3: Vestiaires métalliques

pour l'Ecole Secondaire Régionale de Vaudreuil.

Les soumissionnaires sont priés de noter que la remise des soumissions qui devra avoir lieu le 15 avril 1965 est reportée au 23 avril 1965 à 2 heures, au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement à une réunion de la Commission Scolaire de Vaudreuil-Soulanges, vendredi 23 avril, à 9 heures, à l'Institut de Technologie, Cité des Jeunes, Vaudreuil.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

— Téléphonnez deux jours à l'avance —

A LOUER

Longueuil, bungalow deux ans, 7 pièces, sous-sol fini, garage. \$150. Tel.: OR. 4-0906 15-4-65

A VENDRE

Longueuil, bungalow deux ans, 7 pièces, sous-sol fini, garage. \$150. Pas d'agent. Tel.: OR. 4-0906 15-4-65

OUTREMENT, PAROISSE ST-VALENTIN 1000 PIERCES, 5 CHAMBRES A COUCHER, TRES BONNE PROPRIÉTÉ, 2 GARAGES CHAUFFÉS, SITUÉE DANS QUARTIER RESIDENTIEL, \$13.000. Tel.: 274-4117 15-4-65

Volkswagen 37, appartenant à une jeune fille, en vente pour cause de voyage. Tel.: MI. 5-9309 16-4-65

PRIX RAISONNABLE Nouveau Dictionnaire Larousse Illustré, 7 volumes. Bon état. Tel.: soir 932-5594 15-4-65

CAUSE DÉPART TABLEAUX ORIGINAUX CANADIENS ET EUROPEENS. Prix sacrifiés. Tel.: 625-1221 19-4-65

BUREAUX A LOUER

3 de différentes grandeurs, chauffées, tuiles; plancher et plafond, murs bois acacia et pin. \$75, \$100, et \$165. Centre affaires coin Laurier St-Hubert. Vermeire 273-3762 et 628-3605. 16-4-65

1822 OUEST SHERBROOKE entre St-Mathieu et St-Marc. Rez-de-chaussée, 3 pièces, salle de bain, location immédiate ou 1er mai. Ouvert aux visiteurs. 15-4-65

BUREAU DE LUXE comprenant divisions et chambre de toilette, avec entrée pour air climatisé, etc. Superficie d'environ 400 pi. car. dans un édifice neuf, en face de l'hôpital Hôtel-Dieu. Garage et piscine chauffés, au sous-sol. S'adresser à 3777 St-Urbain. Tel.: 842-9855. 26-4-65

DEMANDE D'EMPLOI

Chef cuisinier recherche emploi dans catégorique collège ou communautaire. Bonne expérience dans ce domaine. Téléphone 272-4794. J.N.O.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA Désirez-vous changer d'emploi? Une Société de la Couronne, établie dans l'ouest de Montréal, offre des emplois avantageux pour de jeunes techniciens comptant deux années d'expérience ou des commis-dactylos habitués à taper à la machine des états financiers. Salaire mensuel initial \$265 - \$270. Nombreux congés et avantages accessoires excellents. Pour rendez-vous, tél.: 488-2891, poste 332. Mme Lemoine. 15-4-65

FEMMES DEMANDÉES

Jeune fille demandée pour travailler et demeurer à la maison. Devoir coudre. Doit aimer enfants. Tél.: VI. 4-1134. 16-4-65

HOMMES DEMANDÉS

Opérateur de linotype et compositeur avec expérience demandés par atelier progressif du nord de la ville. \$300 de l'heure, 38 heures par semaine. Excellent plan de pension, assurance-vie, assurance-maladie, etc. 9-1554, 9h. a.m. à 6h. p.m. seulement. J.N.O.

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES, 7 PIÈCES, REFRIGÉRATEUR, POÊLE, EAU CHAUDE, GARAGE, 21ème ÉTAGE, \$175. PAR MOIS. Tél.: RE. 8-1985 17-4-65

Beaubien, coin 2e ave. 3½, fermé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, linoléum, ventilateurs fournis, taxes ad payées, incinérateur, \$75. S'adresser à F. St-Jacques, 640 3e ave. Rosemont. Tel.: RA. 2-6434. 1er-5-65

St-Denis, coin Guizot, construction neuve, 4½ pièces fermées, eau chaude, poêle, réfrigérateur, casier, lessiveuse et sècheuse dans bâtiment, cuisine séparée et dilnette. \$24-2448 jour; 279-4212 soir. 17-4-65

ON DEMANDE

CLUB FRANÇAIS DES ARTS ET LETTRES URGENT. Avons besoin deux délégués pour présenter exclusivité. Possibilité gros revenu. Tél.: 731-1050. 9 a.m. à 5 p.m. 16-4-65

PENSION

Couples âgés ou personnes seules. Chambres confortables, salle de bain. Excellente nourriture. Agréable chez-soi. Infirmerie. Jardin. Pour renseignements appelez 331-9066. 15-4-65

PERDU

CHIEN PERDU LABRADOR or, collier de cuir rouge et plaque de vaccination, perdu dans Outremont. Récompense (\$70-1433). 19-4-65

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions - 6% - sur propriété - R.A. 9-4332. J.N.O.

TAILLEURS

VOS HABITS, double-breast, réajustés, derniers styles. \$10. Ajustage, confection. R. CHARBONNEAU, 7451 St-Hubert, 271-0214. 15-4-65

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à la mode en un joli complet et à la dernière mode.

— SPÉCIALITÉ —
Habits et costumes réajustés

DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT DU. 9-2532

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSEL Transport, Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: plans, poêle, réfrigérateurs. RA. 6-2421. J.N.O.

UNE EXTENSION DE TERRE

de forme irrégulière, située en front du boulevard Panoramique projeté, en la Cité de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, formant partie du lot numéro 181-1, à plein et livre de renvoi officiels de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une superficie totale de 588 255 pieds carrés.

MISE A PRIX: \$79.415

VENTE AU COMPTANT

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à La Compagnie d'Électricité Shawinigan, équivalent à dix pour cent (10%) du montant offert. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions.

Au moment de l'adjudication, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé et devient alors partie de la vente et le solde (90%) doit être payé à la signature du contrat.

On doit obtenir les formules de soumission et les autres documents établissant les conditions de la vente au bureau de:

Service des Propriétés immobilières, Bureau 1800, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.</

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Des absences à la conférence afro-asiatique de juin, à Alger

NIAMEY. — "Nous avons pris la décision de ne pas nous éloigner de l'Afrique, au moment où la cohésion n'y régnait pas. Nous pensons qu'il faut nous cantonner d'abord dans les limites de notre continent, et nous estimons que c'est bien suffisant car il y a déjà beaucoup à faire", a déclaré à Niamey, à son retour d'Abidjan, le président Diori Hamani du Niger, répondant à une question de la presse sur la participation des États de l'entente, dont il est le président en exercice, à la conférence afro-asiatique qui doit se tenir fin juin à Alger.

Le président Diori parlait bien, semble-t-il, au nom de ses homologues de la côte d'Ivoire et de la Haute-Volta, pays avec lesquels le Niger forme un groupe dont l'homogénéité ne s'est jamais démentie en politique étrangère.

D'autre part, il semble que l'attente au sujet du président de la République du Niger, M. Diori Hamani, vient d'échapper à la grenade lancée par un terroriste à ce pendant fait un mort et plusieurs blessés — est une nouvelle manifestation des activités terroristes que le gouvernement nigérien essaye de réprimer depuis plusieurs mois. Ces activités avaient pris une forme particulièrement virulente en septembre et octobre derniers et le gouvernement nigérien avait dû prendre des mesures spectaculaires: à deux reprises le 13 octobre et le 13 novembre il avait fait procéder à l'exécution en public de plusieurs terroristes que l'on venait de capturer.

Pâques, fête familiale...

une occasion toute trouvée

pour vous détendre

dans le luxueux confort de

L'Hotel **WINDSOR**

Avec votre famille, réglez-vous

d'un délicieux repas de

Pâques à La Loire, dont vous

goûterez en même temps

l'ambiance reposante.

Musique en sourdine par

Michel Wrob, service impeccable,

stationnement gratuit!

Pour réservations — si vous

le désirez — appelez 866-9611



Les entretiens Wilson-Johnson sont motivés par des préoccupations d'abord économiques

WASHINGTON. — La visite du premier ministre britannique Harold Wilson à Washington mercredi et jeudi sera essentiellement de nature économique et financière, souligne-on hier à l'ambassade de Grande-Bretagne.

La principale raison de la venue de M. Wilson, a rappelé le porte-parole de l'ambas-

sade, est le discours sur la défense de la livre sterling et le fonctionnement du système monétaire international qu'il doit faire mercredi à New York devant plus de 1.000 hommes d'affaires de l'"Economic Club".

Le lendemain, jeudi, le premier ministre se rendra à Washington où il sera reçu en

fin de matinée à la Maison-Blanche par le président Johnson avec qui il aura un entretien d'environ une heure. Cet entretien sera suivi d'un déjeuner auquel participera également le secrétaire d'État Dean Rusk.

Les affaires économiques et financières reviendront au premier plan durant tout l'a-

près-midi de jeudi. M. Wilson rencontrera alors successivement le successeur de M. Douglas Dillon, secrétaire au trésor, M. Henry Fowler, et le nouveau secrétaire au commerce, M. John Connor.

Avant de quitter Washington en fin de journée, le premier ministre assistera à l'ambassade de Grande-Bretagne à

une réception dont la plupart des invités appartiennent aux milieux économiques et financiers de la capitale américaine. M. Wilson aura notamment l'occasion de s'y entretenir avec M. Pierre Paul Schweitzer, directeur du Fonds monétaire international, à qui la Grande-Bretagne va demander le mois prochain d'exercer les droits de tirage qui lui restent.

Règlement prochain du conflit dans la sidérurgie américaine

WASHINGTON. — Dans les milieux gouvernementaux on s'attend à la conclusion d'un accord entre le syndicat des ouvriers de la sidérurgie (United Steel Workers Union) et le patronat de la sidérurgie en vue de prolonger les conventions collectives de cette industrie. Ces contrats viennent à expiration le premier mai, date à laquelle le personnel des aciéries pourra se mettre en grève. Les représentants du syndicat ont affirmé à plusieurs reprises qu'une telle extension des contrats de travail ne pourrait intervenir que lorsque les négociations paritaires auront donné lieu à des progrès substantiels. Telle est l'interprétation que l'on semble avoir eue de l'indication piquée à source gouvernementale en fin de matinée car les valeurs sidérurgiques ont alors enregistré des hausses très substantielles à Wall Street.

Influence accrue des socialistes dans le nouveau cabinet hollandais

LA HAYE. — Le gouvernement présidé par M. Jacobs Cals, leader catholique, a été formé, annonce-t-on de source

officielle. Le nouveau cabinet comporte 14 ministres, soit 6 catholiques, 5 socialistes et 3 "anti-révolutionnaires" (calvinistes stricts). La formation du cabinet Cals met fin à 47 jours de crise gouvernementale, ouverte le 26 février dernier par la démission du gouvernement de M. Victor Marijnen.

Aucun changement n'est à prévoir dans la politique extérieure des Pays-Bas, estiment les observateurs politiques à la suite de la formation de ce cabinet. Le ministère des affaires étrangères demeure en effet dirigé par M. Joseph Luns, qui détient ce portefeuille depuis déjà douze ans et dont les idées européennes ont déjà eu amples occasions de s'exprimer.

Si les affaires étrangères continuent donc avec le même pilote et suivant la même route, il n'en est pas de même des affaires économiques et financières. Il est évident aux observateurs que sur le plan économique, les catholiques ont dû lâcher du lest et laisser aux socialistes qui forment avec eux l'armature du nouveau gouvernement, un minimum de marge permettant aux socialistes de ne point trahir leur programme. Aussi la nouvelle de la constitution du nouveau gouvernement est-elle accueillie avec une certaine réticence dans les milieux d'affaires qui voient déjà se profiler à l'horizon une augmentation des impôts et des taxes et affirmant d'ores et déjà que le coût de la vie augmentera.

Une autre personnalité sur un plan touchant à la fois la politique intérieure et les affaires européennes demeure au pouvoir, M. Barend Biesheuvel, ministre de l'Agriculture, un des architectes de l'Europe verte. Comme dans le cas de M. Luns la présence de M. Biesheuvel laisse supposer que, sur le plan de l'Europe agricole, les Pays-Bas entendent suivre la même politique définie plusieurs fois à Bruxelles par M. Biesheuvel lui-même.

Les visites pascals des deux Berlin ont commencé

BERLIN. — Depuis lundi matin, une vingtaine de milliers de passages ont été enregistrés aux cinq postes de contrôle entre les deux Berlins. C'est peu, puisque d'ici au 25 avril, 800.000 Berlinois de l'Ouest ont l'intention de se rendre à l'Est. La grande affluence est prévue pour le Vendredi saint et les fêtes de Pâques.

Les premiers visiteurs rentrés lundi soir et hier de Berlin-Est font état d'un changement d'attitude des autorités de l'Est par rapport à celle qu'ils avaient connue au cours de leurs visites de Noël et du Jour de l'an.

Selon certains, un effort de propagande a été fait auprès d'eux visant à leur expliquer que les "provocations de Bonn, notamment la réunion du Bundestag à Berlin-Ouest", ne peuvent être tolérées par le gouvernement de Berlin-Est et risquent d'avoir des répercussions fâcheuses sur l'octroi des laissez-passer. Ils ajoutent que les contrôles de la douane au retour de Berlin-Est ont été beaucoup plus sévères que lors des précédentes visites. Les voitures et les paquets ont été minutieusement fouillés. Dans certains cas, des automobilistes ont été obligés par les gardes-frontières à démonter les bougies de leur moteur, les batteries et les essuie-glaces.

Certains piétons ont été soumis à une fouille personnelle. D'autres visiteurs indiquent qu'à leur entrée dans Berlin-Est, leurs paquets ont été minutieusement inspectés. Les lettres, journaux et livres ont été contrôlés. Les chaussures et vêtements usagés apportés comme cadeaux n'ont été autorisés que si le visiteur en possédait les certificats de désinfection.

Des Berlinois de l'Ouest rentrés lundi soir indiquent qu'ils n'ont pas "parlé politique" avec leurs parents de Berlin-Est.

Nixon favorise une politique de durcissement au Vietnam

NEW YORK. — L'ancien vice-président Richard Nixon qui revient de Moscou et Finlande, a approuvé la politique du président Johnson au Vietnam, estimant que "continuer à appliquer leur pression militaire jusqu'à ce que le Sud-Vietnam soit complètement libre et indépendant."

M. Nixon, arrivé lundi après-midi à New York a ajouté: "Nous ne devrions jamais accepter de règlement (au Vietnam) qui récompense l'agres-

sion... Notre politique devrait être de continuer à faire ce que nous faisons".

En réponse aux questions des journalistes à sa descente d'avion, il s'est déclaré opposé à toute expansion des échanges commerciaux avec l'Union soviétique tant que Moscou ne changera pas sa politique de soutien au Nord-Vietnam.

A son passage à Londres, il avait affirmé que "le seul moyen d'éviter un conflit majeur en Asie c'est de veiller à ce que les communistes ne gagnent pas au Vietnam".

Johnson demande au Congrès de consentir de nouveaux crédits aux fins du barrage de Columbia

WASHINGTON. — Le président Johnson a demandé hier au congrès d'accorder les crédits nécessaires au département de l'Intérieur pour l'édification d'une troisième installation hydro-électrique au barrage de "grand Coulee", dans le bassin du fleuve Columbia.

par les deux installations existant déjà et feront de cet ensemble le plus grand barrage hydro-électrique du monde.

Dans une lettre adressée aux deux chambres du congrès, M. Johnson rappelle qu'il avait signé en septembre dernier avec le premier ministre canadien,

Un sursis de 2 ans au programme actuel d'aide à l'étranger

WASHINGTON. — La commission des affaires étrangères du Sénat américain s'est pratiquement mise d'accord sur un amendement qui mettrait un terme aux programmes d'aide à l'étranger dans leur forme actuelle d'ici deux ans.

Cet amendement qui doit être adopté mercredi par la commission est le résultat d'un compromis entre le sénateur William Fulbright, défenseur traditionnel de l'aide à l'étranger et son adversaire le plus résolu, le sénateur Wayne Morse.

Le sénateur Morse avait manifesté son intention de déposer un amendement qui interromprait dès l'année prochaine l'aide à l'étranger sous sa forme actuelle et limiterait à 50 le nombre des pays auxquels les États-Unis pourraient accorder à l'avenir leur assistance économique et militaire à des conditions bien déterminées.

En accordant au système actuel d'aide à l'étranger un sursis de deux ans le compromis Fulbright-Morse confierait à une commission de quatre sénateurs et quatre représentants le soin d'établir avec l'administration les critères d'un nouveau régime d'aide.

Est-ce vraiment la fin de la solitude humaine?

MOSCOU. — La nouvelle annoncée lundi par l'agence Tass, voulant qu'un astronome russe ait acquis la certitude, en captant des messages radio émis d'une station située à quelque cinq millions d'années-lumière, qu'une super-civilisation tentait de communiquer avec nous, a fait l'effet d'une bombe dans les milieux scientifiques terrestres.

Les spécialistes de plusieurs pays ont réagi à cette nouvelle avec un mélange de scepticisme et d'admiration. Il se dégage de leurs commentaires que si l'affirmation du scientifique soviétique doit être très sérieusement analysée à la lumière de nouvelles expériences, il n'en reste pas moins qu'il a découvert un phénomène nouveau et capital.

En effet, si l'on ne peut encore qu'émettre des hypothèses quant à la source de l'onde captée, trois caractéristiques de cette onde suffisent à éveiller l'intérêt et à donner le départ à toutes les extrapolations. La longueur de l'onde captée (32 centimètres) sa périodicité, (de 80 à 100 jours) et son volume correspondent exactement aux caractéristiques de l'onde que des savants terrestres pourraient décider d'envoyer à d'autres planètes.

C'est vraisemblablement à cause du fond sérieux de cette information que l'Institut Sternberg de Moscou, haut-lieu de l'astronomie soviétique, a décidé lundi de convoquer la première conférence de presse de son histoire.

Des nombreuses explications fournies au cours de cette conférence de presse, il ressort deux faits: le monde inconnu dont on avait annoncé la découverte n'existe peut-être pas; une chose est certaine: le phénomène observé est nouveau. Les académiciens soviétiques n'ont certes pas exclu la possibilité que l'onde captée émane d'une super-civilisation mais ils ont lancé des appels répétés à la prudence et à la patience. En effet, les observations faites par les observatoires soviétiques sont jusqu'ici insuffisantes et sans la collaboration des observatoires d'autres pays — collaboration déjà demandée par les savants russes — aucune certitude ne pourra être acquise avant très longtemps.

Pour leur part, les milieux autorisés de Washington soulignent qu'aucun des deux satellites lancés par la NASA depuis plus d'un an pour détecter les signaux radio d'origine cosmique n'a jusqu'ici transmis d'informations permettant de penser qu'il existe un "monde inconnu" ou une lointaine "super-civilisation" extraterrestre.

Officiellement les porte-parole de la NASA ne formulent aucun commentaire sur les informations en provenance de l'URSS concernant la réception par des savants de ce pays de signaux radio en provenance du corps céleste "CTA-102" qui habiterait des êtres appartenant à une civilisation de niveau très élevé.

S'il est avéré que "CTA-102" émet, à intervalles périodiques réguliers, des signaux radio d'une fréquence plus ou moins constante, les savants américains estiment en privé qu'il s'agit là de l'une des plus impressionnantes découvertes de l'astronomie moderne. Ils ajoutent qu'à leur connaissance, et même depuis que sont connus les détails de l'appareil de découverte soviétique, rien de ce qui les concerne n'a jusqu'ici permis de vérifier celle-ci.

AVIS DERNIERE SEMAINE DE NOTRE VENTE MEMORABLE DE PEINTURES A L'HUILE

\$99.

Maintenant vous pouvez vous procurer votre "COLLECTION D'ART PRIVEE"

ou bien en ajouter aux pièces que vous avez déjà. Afin de faire place à une série d'Expositions d'ARTISTES CANADIENS, nous offrons le restant de nos toiles d'ARTISTES EUROPEENS, que nous avons choisies minutieusement par les années passées et qui se détaillent à des prix allant jusqu'à \$375.00. Naturellement toute vente est finale à ces prix réduits. VISITEZ-NOUS SOUVENT, car des toiles différentes sont montrées chaque jour durant cette vente.

GALERIE ROYALE

1420 ouest, rue Sherbrooke
Téléphone : 845-4383

HEURES :

Cette semaine seulement : Lun. à ven. : 9 h. a.m. — 9 h. p.m.
Dernier jour de vente : Samedi 9 h. a.m. — 6 h. p.m.

Le Super Continental et le Panorama

entre Montréal (ou Toronto) et Vancouver chaque jour, dans les 2 directions, 2 départs

Dans ces deux trains jumeaux du CN, les mêmes services vous font faire un voyage de rêve!
POUR LA NUIT: sections, chambrettes, chambres, compariments, salons-lits et, à partir du 1er mai, les nouvelles "dormettes" à prix économique.

LES REPAS: gratuits pour les occupants des voitures-lits.

LES LOISIRS: jeux organisés pour les enfants et les adultes.

COMMODITÉ: vous allez du centre d'une ville au centre d'une autre. Correspondances faciles pour le sud-ouest de l'Ontario et les provinces de l'Atlantique.

LE PAYSAGE: voitures Sceneramic à toit de verre, si vous traversez les Rocheuses.

EN VOITURE-COACH: places réservées gratuitement—salons spacieux.

DÉTENTE: pas de complications ni de problèmes: seulement le plaisir du voyage.

LE SUPER CONTINENTAL (vers l'ouest):

DÉPART 5:00 P.M.

LE PANORAMA (vers l'ouest)

DÉPART 11:20 P.M.

(Heure normale)

ÉCONOMIE: quelques exemples de tarif Rouge, en voiture-coach.

DE MONTRÉAL À

**WINNIPEG \$22.00
EDMONTON \$34.00
VANCOUVER \$43.00**



Ford of Canada tient son assemblée annuelle - Baisse des prix, prévue

potins financiers

Les pétroles étaient moins achalandés, hier sur le marché minier de Toronto. Sur la Bourse de Montréal, l'allure était quelque peu erratique hier. Sur celle de N.Y., la tendance était ferme et l'indice de 30 industries et de 16 valeurs a été relevé de 1,65 point plus haut, à 908,01. Le ton était déprimé sur la Bourse de Londres.

Tandis que le prix de l'or continue de s'élever, le prix du mercure a monté sensiblement ces jours-ci — il touche \$550 le flacon de 75 livres sur le marché anglais, soit l'équivalent de \$575, ici.

La nouvelle que les métallurgistes pourraient prolonger la date du 1er mai, fixée comme ultime pour déclencher la grève de la sidérurgie aux E.-U., influa heureusement sur le sentiment spéculatif hier à Wall Street, mais il ne faudrait pas trop s'enthousiasmer, d'autant plus qu'une dépêche veut que les communistes soient décidés à attaquer en masse les Américains au Vietnam. Ces facteurs et le long congé de fin de semaine à l'occasion du Vendredi saint seraient cause de transactions moins nombreuses aujourd'hui sur les Bourses.

M. Yvon Cousineau, de la firme de valeurs de placements bien connue René-T. Leclerc Incorporée, est de retour à son bureau, après une lune de miel, passée en France et principalement à Paris. Nos meilleurs vœux de bonheur à M. Y. Cousineau, actuellement à bonne école, puisque son père, M. Aristide Cousineau, passe pour l'un des financiers au jugement des plus solides et c'est pourquoi ses conseils sont fort recherchés.

La Bourse Canadienne a été avisée par Couvrette & Provost Limitée que les administrateurs de cette entreprise viennent d'approuver la subdivision des actions de la classe "A", à raison de 5 actions pour chaque action détenue, sous réserve de l'émission de lettres patentes supplémentaires et de son approbation par les actionnaires lors d'une assemblée qui aura lieu le 11 mai 1965.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Gelco informe la Bourse de Montréal de son offre aux actionnaires de CVTC

Gelco Enterprises Ltd (GELCO) a fait savoir au début de cette semaine à la Bourse de Montréal, qu'elle fera demain une offre d'acheter 2.200.000 actions ordinaires de la Corporation de Valeurs Trans-Canada, au prix de \$13,00 chacune, en fonds canadiens. Cette offre est conditionnelle à son acceptation par les détenteurs de 2.200.000 actions. Toutefois, Gelco peut choisir d'acheter toutes les actions déposées, même s'il y en a moins que les 2.200.000 précitées. Advenant que les acceptations dépassent ce chiffre, Gelco peut acheter toutes les dites actions au pro rata le plus près de 5 actions du nombre total d'actions déposées. L'offre expirera le 14 mai 1965. Samedi matin, nous avons reproduit en page 3 les grandes lignes de ce projet, qui, s'il est accepté, ferait passer la Corporation de Valeurs Trans-Canada entre les mains de l'organisation de M. Paul Desmarès. Incidemment, nous apprenons que M. André Charbon, vice-président exécutif de cette dernière Demeurait, toutefois, avec l'organisation de M. Jean-Louis Levesque.

Nos compagnies, généreuses pour leurs actionnaires durant les 4 premiers mois de l'année

Comme on le constatera ci-dessous, les compagnies canadiennes ont été fort généreuses pour leurs actionnaires au cours des 4 premiers mois de cette année, au regard des totaux durant les mêmes périodes l'an dernier, selon ce qui ressort de la compilation que la firme J.R. Timmins & Co., membres des Bourses de N.-Y., de Montréal, de Toronto, Canadienne et membre de l'I.D.A.C. vient de rendre publique ce matin :

	1965	1964	1963
Industriels, divers	\$ 44.520,179	\$ 39.721,083	\$ 38.671,786
Mines	5.789,547	6.657,046	5.948,415
Utilités	23.504,438	21.654,890	24.225,695
Institutions, trusts, etc.	9.180,071	7.088,179	7.287,404
Total	\$ 83.004,235	\$ 75.121,198	\$ 76.133,300
4 mois	1965	1964	1963
Industriels, divers	\$191,418,866	\$171,083,375	\$158,841,131
Mines	61,738,931	53,236,157	44,870,943
Utilités	74,576,691	59,227,940	66,199,813
Institutions, Trusts, etc.	45,898,320	40,016,906	40,204,415
Total	\$373,632,808	\$324,174,378	\$310,116,304

L'émission de \$850,000 du séminaire de Nicolet, souscrite

M. Marc Carrière, président de Marc Carrière, Limitée nous fait savoir que la nouvelle émission de \$850,000 d'obligations, 1ère hypothèque, série A, à 5 1/2 p.c., du Séminaire de Nicolet a été entièrement souscrite. Elles étaient offertes au pair en coupure de \$1,000; ce qui signifie donc un rendement de 5 1/2 p.c. pour ces valeurs considérées comme un placement légal pour les fonds des compagnies d'assurance-vie, enregistrées au pays. Il ressort du prospectus que le produit de cette émission, échéant en 1980, servira à rembourser la majeure partie des emprunts à courts termes. C'est le Trust Général du Canada qui agit comme fiduciaire dans cet emprunt, garantissant par 1ère hypothèque sur certains biens de la communauté (il s'agit de terrains et batisses avec gage et nantissement de biens meubles garnissant ou devant garnir les dites batisses), à Nicolet, dont le bilan pro forma laisse voir un actif global de \$3,921,058.80, dont \$3,239,771.18 constitue les immobilisations.

La revue du mois dernier de nos Bourses, de nouveau digne d'être parcourue par tous

Les Bourses de Montréal et Canadienne viennent de rendre publique leur revue du mois de mars. Comme on sait, cette revue paraît tous les mois sous la direction de M. Louis H. Desjardins. Ce dernier y va, cette fois-ci d'un éditorial intitulé "Terre des hommes". Heureusement qu'il n'a pas ajouté "de la lune", car, avant longtemps, il devrait y en avoir. Ce n'est pas sans raison qu'il y dit que le Canada, le Québec et Montréal seront en pleine lumière en 1967, alors que l'Exposition Universelle marquera très certainement un point déterminant dans l'évolution historique de notre pays. Cette revue renferme maints autres articles très intéressants, entre autres l'un qui donne maints renseignements de base sur les actions et les obligations, un autre, sur le rôle de la Chambre de Compensation; un troisième sur les allocations d'épousement — c'est le temps d'en être au courant dans la préparation de son rapport d'impôt sur le revenu, enfin, on y trouve maints statistiques sur nos Bourses et sur leur comportement respectif, soit autant de sujets de nature à intéresser non seulement les spéculateurs, mais encore l'homme de la rue et, même, les non instruits Lesage dixit.

Marcel CLEMENT

M. Gaston Bertrand de la Banque Provinciale

vient de perdre sa mère Mme Vve Antoinette Antoinette (Demers) Bertrand

Nous apprenons le décès de madame Vve Antoinette (Demers) Bertrand à l'âge de 94 ans et 4 mois. Son époux Damien Bertrand l'avait précédée dans la tombe il y a 25 ans. Elle était la belle-sœur de l'honorable juge Charles-Auguste Bertrand. Elle laisse pour pleurer sa perte ses fils : Marcel, gérant régional pour l'est du Canada de Gorman Eckert & Co. Ltd., et Gaston, directeur des Relations Extérieures de la Banque Provinciale du Canada; sa fille Marie-Marthe (Mme Gabriel Lamarre); ses belles-filles : Mme Vve Paul Bertrand (Yvonne Sauvé), Mme Marcel Bertrand (Germaine Montpetit), M. Gaston Bertrand (Laurette Armand); son gendre Gabriel Lamarre de Blatter & Blatter; ses petites-filles : Françoise et Lucie Bertrand, Olivette Bertrand; ses beaux-frères, l'honorable Charles-Auguste Bertrand, Emile Lefebvre; ses belles-sœurs : Mesdames Charles-Auguste Bertrand (Berthe Giroux), Emile Lefebvre (Gabrielle Bertrand); sa filleule Mlle Antoinette Lépine; son fils Normand Lefebvre; et plusieurs arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Société Coopérative de Frais Funéraires, au 4848, rue Papineau, Montréal.

Les funérailles (libera) auront lieu le samedi 17 avril à 10 heures, en l'église de l'Immaculée-Conception.

Le service funéraire aura lieu en l'église de l'Immaculée-Conception à 9 heures le jeudi 22 avril.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

À noter...

DuPont of Canada Limited tiendra son assemblée annuelle demain au siège social de la compagnie sur la Côte du Beaver Hill.

Les baissiers embrassèrent 468,680 actions le 31 mars sur les Bourses de Montréal et Canadienne vers 276,007 à la même date l'an dernier, soit une preuve qu'ils sont plus agressifs.

Western Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'en vertu d'une résolution des administrateurs en date du 8 janvier 1965, en vertu de laquelle 25,000 actions furent mises de côté pour servir au consentement d'options à des employés à plein temps de l'entreprise, une option fut consentie le 16 mars 1965 au surintendant de la Company's Myra Falls Mines, lui permettant d'acheter 3,000 actions à \$4.40 chacune, susceptibles d'être exercées sur une base cumulative comportant le cinquième des actions sous option en tout temps après le 1er juillet 1967 et, pour un cinquième additionnel après le 1er juillet de chaque année subséquente jusqu'au 30 juin 1973.

Garney Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne que la compagnie a acquis au moyen de jalonage et pour les honoraires à cette fin, 7 claims comprenant un total de 200 acres, situés dans le canton La Pauze, dans le district de Rouyn-Noranda, P.Q.

Flint Rock Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne que le 31 mars 1965, elle a reçu paiement pour 25,000 actions à 30 cents chacune, représentant le solde d'une option due le 21 septembre 1965 à 35 cents chacune, représentant une partie de l'option due le 21 septembre 1965 se totalisant à 200,000 actions à 35 cents, selon l'accord en date du 21 septembre 1964, conclu avec W. D. Latimer Co. Limited.

Black River Mining Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'elle a accepté un avis d'un accord en date du 18 mars 1965, conclu avec M. Peter Ferderber, en vertu duquel la compagnie se portera acquiesceuse de 2 baux minéraux dans la ville d'Alexandria, Maine, pour la considération de \$2,000, comptant, et les dépenses de poche de M. Ferderber pour avoir acquis et maintenu lesdits baux. Il recevra, en plus, 100,000 actions ordinaires de Black River dans les 12 mois de l'accord, pourvu que l'option soit exercée.

Cours de l'or

PARIS PC — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 43.40F au marché libre de l'or français.

L'ailge, pièce américaine de \$10, vaut 102.20F.

LONDRE PC — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : \$35.15 à l'achat et \$35.17 à la vente.

Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots : \$35.14 21-25, 251 shillings, 5 1-4 pence.

Rapport annuel, adopté

Ford of Canada Ltd., a tenu hier son assemblée annuelle à Oakville, Ont. Son président, M. Karl E. Scott, a déclaré "qu'il faudra des années à l'industrie canadienne de l'auto pour s'intégrer, avec une entente avec les E.-U." Il entrevoit certain avilissement des prix". Les actionnaires ont adopté le rapport annuel suivant qui leur fut présenté :

En 1964, les ventes consolidées de la société Ford Motor Company of Canada, Limited et de ses filiales ont atteint un record. Cependant, le bénéfice net a été sensiblement inférieur à celui de 1963.

Les ventes consolidées de 1964 se sont élevées à \$918 millions, une augmentation de 15.1 pour cent sur le total de \$797.3 millions atteint en 1963. Le bénéfice net consolidé de 1964 a été de \$7.4 millions, comparativement à \$24.4 millions en 1963.

Le bénéfice par action a été de \$4.43 en 1964, à rapprocher de \$4.71 en 1963.

Le dividende est resté inchangé en 1963, s'élevant à \$5 l'action pour toute l'année.

Le bénéfice après impôts déduisant des opérations canadiennes de la société s'est élevé à \$8.5 millions en 1964, comparativement à \$15 millions en 1963.

Les filiales consolidées de la société ont annoncé une perte après impôts de \$1.1 million en 1964, comparativement à un bénéfice d'exploitation après impôts de \$9.4 millions en 1963.

En 1963, il convient de noter ici que les pertes des filiales ne peuvent être appliquées, pour fins d'impôts, aux bénéfices des autres entreprises au sein de l'organisation consolidée. Conséquemment, la provision consolidée pour impôts, en 1964, est supérieure au montant qui aurait été applicable si une réduction des impôts avait été permise à l'égard de ces pertes.

Les ventes en gros de voitures, camions et tracteurs, y compris les véhicules importés au Canada par la société, ont atteint 190,827 unités en 1964, en augmentation de 10.9 pour cent sur les 172,087 unités vendues en 1963.

Les ventes en gros dans les marchés d'outre-mer se sont élevées à 145,072 unités, en augmentation de 11.8 pour cent sur les 129,742 unités vendues en 1963.

La baisse des bénéfices canadiens en 1964 est attribuable à un ensemble de facteurs, qui comprennent : les dépenses encourues pour la mise en activité des installations de production et d'entreposage nouvellement agrandies; les dépenses décaissant du lancement des modèles 1965, tout particulièrement nouveaux; les pertes de production subies en novembre par suite de l'arrêt du travail à Oakville en raison de la rareté des matériaux occasionnée par la grève qui a paralysé certains établissements Ford aux États-Unis; l'augmentation du coût de la main-d'œuvre en 1964, etc.

Le reste de la cote a progressé sous l'impulsion des pétroles de l'Ouest. Les industriels accusaient des gains financiers, mais certaines valeurs ont progressé de façon plus appréciable.

Dynamic Petroleum a gagné 24 cents à 78 sur un déplacement de 683,800 actions. Mill City a haussé de 19 cents à 68 sur un déplacement de 114,521 actions. Banff Oil, par contre a cédé 15 cents à \$6.55.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, New Mylame a gagné 41-2 cents à 21-1/2 sur un déplacement de 534,800 actions. Chibougama-Kayrand a gagné 31 cents à 22 sur un déplacement de 248,870 actions.

Aux industrielles, Empire Life a gagné 35 points à 570 sur un faible déplacement de 137 actions. Stelco a haussé de 7-8 à 33, Molson B de 1-2 à 42 et General Motors de 3-8 à 115-7-8.

Klempe Copper a gagné 11-4 à 10-14 dans le secteur des métaux. Rio Algom a gagné 5-8 à 16-3-8. Denison un point à 27, Inco 3-8 à 94-1-2 et Cominco 11-4 à 45-1-2.

Aux pétroles de l'Ouest, Hudson's Bay a gagné 5-8 à 18-1-4 et Central Del Rio 50 cents à \$9.70.

Le virement a été de 4,799,000 actions au regard de 3,972,000 lundi.

Les bénéfices de Sogena Inc. ont augmenté de 100 pour cent

Message de son président, M. Marc Carrière

Les bénéfices nets de Sogena Inc., dans l'exercice terminé le 28 février dernier, ont accusé une hausse de plus de 100 pour cent pour atteindre \$132,451 comparativement à \$64,488 un an plus tôt, indique le rapport annuel que le président de cette société, M. Marc Carrière, vient de faire tenir à ses actionnaires. Réflétant ce progrès d'importance, le gain net par action au cours de la même période, s'est élevé au montant record de 82 cents.

Le revenu de l'exercice se chiffrait par \$281,776 comparativement à \$166,720 dans les douze mois précédents. Le surplus d'exploitation, au 28 février dernier, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées, s'établissait à \$184,480 contre \$64,029 au 28 février 1964. Les investissements de la société, déduction faite de l'amortissement, s'élevaient maintenant à \$391,695. Cette somme comprend, des placements en actions et des avances pour une somme de \$1,903,830, des terrains et édifices, évalués à \$908,250 et de la machinerie et de l'outillage au prix coûtant de plus de \$537,000.

Dans ses remarques aux actionnaires, M. Carrière souligne que les derniers états financiers de la compagnie reflètent les changements qui sont survenus au cours des douze derniers mois dans les investissements, notamment la vente des actions ordinaires détenues dans l'Olympic, compagnie d'assurances générales, l'émission, en avril 1964, de 40,000 actions du trésor au prix unitaire de \$9.50 et l'acquisition, au coût de \$175,000 des 15,000 actions ordinaires émises et en cours de Corbel sur la Plaza Inc., un établissement commercial avantageusement connu dans la métropole. M. Carrière rappelle aussi que le 10 février dernier, Sogena Inc. inscrivait 160,000 actions ordinaires à la Bourse Canadienne.

Quant aux dividendes versés attribuables aux bénéfices du dernier exercice, ils ont été de 30 cents sur les actions ordinaires, payables trimestriellement et de 60 cents sur les actions privilégiées, 6 pour cent cumulatif.

A l'assemblée annuelle des actionnaires qui a été tenue ces jours derniers dans la métropole, M. Carrière a fait mention des gains obtenus tant dans la production que dans l'administration des filiales à la suite de leurs installations en permanence dans le nouvel édifice Sogena sur le boulevard St-Laurent. Les trois filiales installées à cet endroit sont : Desbessers Limitée, Laboratoire Nadeau Limitée et Société Jacques Inc. Quant aux perspectives de développement, le chiffre d'affaires de Corbel sur la Plaza Inc., M. Carrière a indiqué qu'elles apparaissent excellentes et qu'elles reflèteraient certainement la grande prospérité qui règne actuellement dans la métropole. A l'issue de l'assemblée, les administrateurs suivants ont été élus : M. Marc Carrière, président; M. Roland Desourdy, vice-président; M. Charles John Jackson, vice-président ainsi que MM. Jacques Carrière, Louis DesLauriers, Jean Deslongchamps, Pierre DesMarais, Sarto Desnoyers, Paul Desrochers, Charles-Arthur Durand, Pasquale Gattuso, René Hébert, Sarto Marchand et Roger Ranger.



M. PAUL R. RENAUD, courtier d'assurances qui vient d'être élu vice-président de l'Association Carrefour International d'Étudiants.

Rio Tinto Corp. gagna davantage

L'an dernier, selon les estimés provisoires

Le Conseil d'administration de la Rio Tinto Corporation Ltd a annoncé les résultats provisoires pour l'année 1964. Les bénéfices nets consolidés sont estimés à plus de \$8,000,000 contre \$6,300,000 en 1963.

Aussi les administrateurs proposent-ils d'émettre un certificat d'action nouvelle par action ordinaire possédée à la clôture de la Bourse du vendredi 12 mars 1965. Cette émission, à laquelle correspond une élévation autorisée du capital actions, requiert une approbation des actionnaires, qui sont convoqués à cette fin à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 15 mars 1965, les avis y relatifs, ainsi que d'autres détails sur les mesures proposées, seront expédiés après-midi, vendredi 12 février.

Ces certificats, après les approbations requises, seront expédiés le vendredi 2 avril prochain aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrées.

Les administrateurs s'attendent à pouvoir recommander un dividende final, par action ordinaire, (y compris les certificats d'actions nouvelles) de 1/5d (un shilling et cinq pence) ce qui porterait à 2/3-4d (deux shillings et quatre pence) le total de la distribution pour l'année 1964 (contre 1/9d (un shilling et 9 pence) en 1963).

Le rapport habituel de fin d'exercice sera publié le jeudi 8 avril 1965, pour être adressé aux actionnaires le 27 avril 1965.

Bourse de New York

Wall Street, irrégulièrement à la hausse

NEW YORK PA — En dépit de prises de bénéfices, le marché a atteint un niveau record hier.

Les sidérurgiques ont progressé par suite du rapport selon lequel le syndicat des métaux songerait à prolonger au-delà du 1er mai le délai qu'il a fixé pour faire la grève. Les industriels ont pris la vedette.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné 1.65 à 908.01.

Le mouvement de progression en était ainsi à sa cinquième journée consécutive.

Le virement a été de 6,700,000 actions au regard de 6,000,000 lundi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné 4 à 339.2, un nouveau sommet.

RCA a gagné 3-4 à 35-3-4 et General Motors un point à 107-3-8.

General Dynamics a gagné deux points à 39-7-8 à la faveur de l'annonce qu'elle avait reçu une commande pour la production de bombardiers F-111.

Aux valeurs canadiennes, International Nickel a gagné 1-2 cent pendant que Pacific Canadian, Distillers Seagrams, Dome Mines et Walker-Gooderham ont haussé de 1-8 chacune.

La Bourse Américaine présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse, Scurry Rainbow Oil a gagné 1-2 cent pendant que Brazilian Traction a perdu 1-4.

Le virement a été de 4,799,000 actions au regard de 3,972,000 lundi.

Nouvelle émission

Dominion Textile dépense \$37,000,000

En améliorations, au cours des 2 prochaines années

Un programme d'expansion et de rénovation représentant des immobilisations de plus de \$37 millions d'ici deux ans a été révélé aujourd'hui par le président de la Dominion Textile, M. F. R. Daniels.

"Ce programme de grande envergure inclura la construction de nouvelles installations de production et la modernisation et l'agrandissement de certaines usines actuelles. Deux projets sont situés dans les villes de Drummondville et St-Timothée, dans le Québec. A eux seuls, ces deux projets représentent des mises de fonds de \$23 millions", a déclaré M. Daniels. "Un troisième projet, à Long Sault, en Ontario, coûtera \$14.5 millions.

"A St-Timothée, au Québec, la Société construira une usine de conversion de \$16.5 millions qui remplacera, tout en les agrandissant, les établissements actuels de Valleyfield, à une faible distance", a poursuivi M. Daniels.

"Du point de vue de l'embauche, ces projets vont évidemment dans le sens de l'appel lancé par le Conseil Économique du Canada, invitant l'industrie manufacturière du Canada à fournir un grand nombre de nouveaux emplois d'ici quelques années. Dans le cas de Drummondville et St-Timothée, les importantes mises de fonds envisagées assureront non seulement la continuation, mais bien l'accroissement des niveaux actuels d'emploi de la main-d'œuvre, et la nouvelle fabrique de Long Sault créera de nouveaux emplois dans la région. Voilà un autre indice de la philosophie de la Société d'établir des facilités modernes au pas de la concurrence et d'accroître la production et l'embauche au Canada; ceci, toutefois, n'est que la contribution d'une Société à la solution du problème posé pour l'accroissement du marché du travail.

Bourse de Montréal

Banques et utilités, à l'encontre de la tendance générale

MONTRÉAL — Contrairement à la règle, les banques et les services publics se sont effrités hier en Place locale au milieu d'une activité modérée.

Le virement industriel a été de 248,200 actions et celui des mines et pétrolifères de 2,136,709.

L'indice composé a gagné 0.5 à 163.9.

Aux industrielles, CIL a gagné 3-8 à 13-5-8 et Moore Corp. 1-4 à 70-1-4 cependant que Canada Cement a cédé 1/2 à 57-1/2.

Parmi les papeteries, MacMillan Bloedel a gagné 3-8 à 37-5-8 et BC Forest 3-8 à 39-1/2 cent pendant que Consolidated a perdu 7-8 à 45-1/2.

Dans le secteur des services publics, Bell Telephone a cédé 1-4 à 60-7-8 et Trans-Canada Pipe Line 1-4 à 36-3-4 cependant que Calgary Power a gagné 1-4 à 21-1/2.

Brinco a haussé de 1-4 à 6-3-8.

Aux banques, Royale et Toronto-Dominion ont cédé 1-4 chacune à 79-3-4 et 63-3-4 cependant que Canadienne Nationale a gagné 1-4 à 75-3-4.

Texaco a haussé d'un point à 54 et Husky de 3-4 à 13-3-8 aux pétrolifères.

Parmi les métaux non ferreux, Consolidated Mining and Smelting a gagné 1-1/2 à 45-3-4 et Noranda 3-4 à 56. D'autre part, Steel of Canada a gagné 3-4 à 32-3-4 et Dominion Foundries 3-8 à 28-1-4.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Equity Explorations a gagné 10 cents à 78 sur un déplacement de 53,559 actions et Shemallows 5 cents à \$1.84 cependant que Dolcan a cédé 2 cents à 57 et Camflo 10 cents à \$3.15.

PRODUITS AVEC RECHERCHE

Nous sommes une organisation mondiale qui peut vous sauver temps et argent si vous êtes à la recherche d'un commerce. Plus de 40 bureaux à travers le monde constamment à la recherche de nouveaux produits.

Nous recherchons des personnes qualifiées pour distribuer ces nouveaux produits et franchises.

Entrevues confidentielles sans frais ni obligations.

Ecrire ou téléphoner à :

Produits Avec Recherche, 50 ouest, Place Crémazie, Suite 120, Montréal. Tél. 381-4241

A. Renaud & Cie Liée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques

Montréal — VI. 4-2886

LE PREMIER FONDS MUTUEL AU CANADA

A DÉCLARÉ SON 129ème DIVIDENDE TRIMESTRIEL CONSÉCUTIF

3 CENTS PAR ACTION FRACTIONNÉE

PAYABLE le 1er mai 1965 AUX ACTIONNAIRES INSCRITS LE 15 AVRIL

LE TOTAL DES DIVIDENDES PAR ACTION DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DE 1965

A DÉPASSÉ DE 4% CELUI DE LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DE L'AN DERNIER

LES ACTIONS ONT ÉTÉ FRACTIONNÉES 3 FOIS LE 15 AVRIL 1964

LES DIVIDENDES RECORD 1964 — 144 SUR LES NOUVELLES

ACTIONS, ÉQUIVALENT À 42% SUR LES ANCIENNES ACTIONS

LES DIVIDENDES EN ARGENT DÉPASSENT \$66,000,000 D'APRÈS L'ORGANISATION

COUPE STANLEY

Le Canadien élimine les Leafs et passe en finale

- Claude Provost compte le but décisif
- Ralliement de trois buts des gagnants
- Lorne Worsley, grande vedette du club
- Jacques Laperrière se fracture une jambe

par Roger LABONTÉ

Les Canadiens ont tenu le coup de façon magnifique, hier soir au Maple Leaf Garden de Toronto, après avoir connu un début de partie qui aurait brisé les reins aux plus courageux, et ils ont enlevé les grands honneurs de la série semi-finale "B", pour la coupe Stanley. Les gars de la métropole canadienne ont dû lutter jusqu'au dernier moment pour clore définitivement cette dure série, en triomphant des Leafs hier soir au compte de 4 à 3 à la 16ème minute de jeu de la première période supplémentaire.

Les Canadiens ont marqué trois de leur quatre filets au cours de leur victoire, pour ainsi porter à 12 le nombre de buts recueillis dans semblable formation.

C'est Claude Provost qui a marqué le but gagnant, hier soir, prenant un retour de lancer de Richard qui Bower n'avait pu mettre en sécurité. Jean-Claude Tremblay et Richard ont été les vedettes du match, avec Rousseau, et particulièrement Lorne Worsley. Sans le travail formidable de ce dernier, au cours des périodes suivant la désastreuse première, alors qu'il a permis aux Leafs de le déjouer trois fois dans cet engagement initial, il eût volé des buts aux Leafs qui, véritablement, affichaient une grande forme physique, hier soir.

Quatre buts

Avant que les journalistes aient eu le temps de commencer à écrire, quatre buts avaient déjà été marqués, dont trois par les Maple Leafs qui prenaient une confortable avance de deux buts.

Le statisticien des Leafs présent sur la galerie de la presse, s'en fut quelques minutes pour revenir souriant, et établir lors de tout doute qu'à tout le moins trois des quatre filets marqués en ce début de première période l'avaient été en un temps qui réalisait un nouveau record. L'ancien avant d'être inscrit aux livres lors d'une partie entre le Canadien et les Hawks, en 1961.

Il s'en fallut de quelques secondes pour aussi briser le record de quatre buts dans la plus courte période.

Après ces échanges fructueux particulièrement pour les Leafs les deux équipes ont semblé équilibrer leur jeu respectif, mais les échanges n'ont pas cessé pour tout ça moins vigoureux.

C'est Dave Keon qui avait ouvert le pointage à 2:10 du début, à la faveur d'une échappée. Assisté de Horton, Keon s'est montré rapide devant Worsley et ce dernier n'a eu aucune chance. Puis à 3:11, Red Kelley profitait de l'élément surprise pour courir prendre Worsley encore en défaut, pendant que Laperrière était impuissant à le rattraper. Le jeu s'était déroulé un moment dans la zone défensive des Leafs et Kelly avait profité d'une passe pour s'échapper seul. 21 secondes plus tard, John Ferguson sautait l'honneur du Tricolore en marquant un premier filet sur des aides de Backstrom et Harris. Enfin, Ellis, quelques minutes plus tard, marquait le troisième but des Leafs, aidé de Mahovich et Stelmowski.

Worsley brille

Le Canadien a pris l'initiative au début de la seconde période, mais il a eu affaire à une forte partie et les Leafs ont contre-attaqué avec beaucoup de vigueur, au point qu'il fallut craindre pour que le compte ne soit encore augmenté par les Torontois. Mais Worsley se surpassait dans ses tentatives. Pendant ce temps toutefois, pour probablement la première fois depuis les deux derniers matches, le jeu de puissance a paru avoir retrouvé son effectivité. Worsley a été tenu fort occupé et le Tricolore en a vraiment eu plein les mains pendant que Béliveau était au cachot.

Peu après cependant, le Canadien mettait à profit une punition à Bobby Baun, et Laperrière a réduit la marge d'avance des Leafs à un seul but. Jacques a décoché un puissant lancer frappé de la ligne bleue et Bower qui avait fait le grand écart en a pris pour son rhume. Quelques secondes auparavant, Richard et Rousseau avaient mis Bower à l'épreuve sans pour autant le déjouer.

Les Leafs sont revenus à la charge avec encore plus d'ardeur, par la suite, et Imlach n'a pas eu peur de profiter de l'annonce de chaque punition pour retirer son gardien en faveur d'un sixième homme.

Lorne Worsley a fait toute la différence lorsqu'en ces occasions, les Leafs ont paru à leur meilleure forme, quoique réellement malchanceux devant les filets.

Douglas, pour sa part a lancé deux fois sur Worsley de la ligne bleue, sans le prendre en défaut. Même un retour de ces lancers capté au vol par Dave Keon, n'a pu trouver le fond du filet, Worsley a une fois encore eu le dernier mot en réalisant l'une de ces pirouettes qui lui sont coutumières. Peu avant la fin, c'était au tour du Canadien de menacer sérieusement Bower. Rousseau est venu à un cheveu de le prendre en défaut sur un dur lancer frappé qu'il avait laissé partir de la ligne bleue, utilisant Douglas comme écran. Puis ce fut au tour de Dick Duff, qui bien que mis durablement en échec dans la zone défensive de Bower, parvenait à lui donner beaucoup de mal sur un boulet à bout portant.

En somme, si Worsley n'a pas été particulièrement réchauffé, au cours du premier vingt, à la reprise, il a eu à se surpasser pour enrayer l'attaque des Leafs et les Douglas, Keon, Ron Stewart et Armstrong en particulier ont tout tenté pour le prendre en défaut. Du côté des Leafs, Johnny Bower, de loin le meilleur des siens, depuis le début de la série, a aussi été tenu fort occupé, mais son plus bel arrêt fut réalisé aux dépens de Jean Béliveau, à qui il a certainement volé un but. Béliveau s'est échappé et une fois devant Bower, il a préféré le déjouer plutôt que de lui décocher un dur lancer. Bower avait sans doute prévu la manœuvre, et il s'est étendu de tout son long pour bloquer le disque du bout de son bâton.

Compte égal

Dès le début du troisième tiers-temps, les deux équipes sont à court d'un homme: Douglas et Duff, punis quelques secondes avant la fin du second engagement. Les Leafs forcent Worsley à exécuter un autre bel arrêt, cette fois aux dépens de Baun qui laisse partir un boulet de la ligne bleue. Le Canadien s'échappe et c'est Provost qui donne beaucoup de mal à Bower avec un disque qui bondit près de son filet. Puis Backstrom force aussi Bower à s'exécuter. La riposte des Leafs se fait vive et tout à tour Armstrong, Brewer, Keon et Dick Moore donnent infiniment de difficulté à Worsley qui, laissé seul devant l'attaque, n'aurait pu rien faire. C'est la défensive qui complète les jeux, remplace Worsley devant un filet ouvert un moment, et en fin les autres qui se replient devant la force des attaquants.

Subitement, le jeu devient plus rude, on se bouscule le long de la bande, derrière le filet de Bower mais les officiels sont tolérants et on sent la tension augmenter à mesure que la fin approche.

Le Canadien semble avoir retrouvé pour de bon ses jambes, et c'est dans l'espoir de niveler le résultat pour ensuite gagner la partie qu'on déploie les plus grands efforts près de la fortresse bien gardée de Bower. Backstrom encre, puis Balon, Richard et Provost lancent non dangereusement mais aussi sans succès sur Bower. Puis Rousseau, d'un lancer du revers dans la zone des Leafs, vient près de faire allumer la lumière rouge.

Alors que le tricolore jouit de l'avantage numérique grâce à une punition à Armstrong, Pulford s'échappe avec le disque et Rousseau qui l'attend à la ligne bleue fait un mauvais pas et s'étend de tout son long sans pouvoir arrêter son opposant qui filet près du filet de Worsley. Devant cette sortie de Pulford, Jacques Laperrière prend élan pour tenter de l'intercepter et sans que personne ne sache trop ce qui se produit, il s'étend tête première dans la clôture, près de Worsley. Il semble toutefois qu'il ait heurté l'épaule de Kelly qui venait prêter main forte à Pulford, avant de s'écraser contre la bordure. Le jeu fut arrêté momentanément et Laperrière fut conduit au dehors du Maple Leaf Garden couché sur une civière.

À la reprise du jeu, le tricolore reprend de plus belle son attaque, et Rousseau marque le troisième but, celui qui égalise le pointage 3 à 3. Béliveau et Provost sont crédités des aides, sur ce but.

Alors qu'il reste moins de 13 minutes à faire dans le match, le Canadien excelle près des filets de Bower mais la défensive des Leafs résiste avec comme piliers principaux Brewer et Baun.

Les résultats des examens subis par Laperrière ne se font pas attendre. Jacques s'est fracturé une jambe en tombant, a-t-il été confirmé, et on l'a transporté à l'hôpital.

Jeu rude

C'est ensuite une échappée de John Ferguson qui lance sur Bower sans succès. Mais Backstrom prend le retour et le gardien des Leafs doit déployer tout son talent pour éviter que le Tricolore ne prenne les devants dans le match. Douglas bouscule Ferguson après coup, mais il n'y a pas punition. Ferguson est toutefois hui par la foule. À la reprise du jeu, Ferguson est mis rudement en échec le long de la bande par Stewart, et le Tricolore bénéficie de l'avantage numérique. Béliveau, Provost et Richard forment le noyau de l'attaque du Canadien, aidés de Talbot et Rousseau à la pointe. Richard oblige Bower à faire un arrêt sur les genoux.

En dernière instance, les échanges sont rapides, mais la nervosité des joueurs et le jeu défensif au possible des deux formations provoquent quelques erreurs, heureusement sans répercussion pour les deux adversaires en présence. Balon est puni pour avoir joué de son bâton dans le sens de retenir un adversaire, face à l'arbitre. La punition, une éternité, est enfin terminée. Le Canadien,

plutôt, Worsley, Talbot, Roberts, Harris et Jean Claude Tremblay ont tenu le coup... assez longtemps pour ordonner du jeu supplémentaire...

Période supplémentaire

Au cours des premières minutes, Frank Mahovich a particulièrement été menaçant à l'endroit de Worsley, il a mis ce dernier à l'épreuve en deux occasions en plus de rater la cible ou de se faire enlever le disque au dernier moment une couple de fois.

Imlach a formé un trio composé de Moore, Keon et Horton et Blake a répliqué en envoyant dans la mêlée un trio composé de Rousseau, Duff et Backstrom. Puis Richard, Balon et Provost se sont signalés dans la zone des Leafs, obligeant Bower à quitter son filet pour querir une rondelle demeurée libre et que Richard tentait encore de rejoindre du bout d'un bâton.

Worsley a ensuite bloqué à temps un court lancer de Baun alors que les Leafs l'occupaient dans son filet. Pulford a ensuite forcé le gardien du Tricolore à s'étendre pour tenter de bloquer un disque qui lui aurait donné beaucoup de mal si un coéquipier de Pulford avait pu prendre le retour.

En voulant dégager sa zone défensive, Provost remet le disque à Brewer qui fait le relai à Stelmowski et ce dernier lance sur Worsley qui fait l'arrêt. Mahovich, Ellis et Stelmowski fournissent les plus grandes émotions puis c'est au tour de Provost, Richard et Balon à lancer dangereusement sur Bower, sans succès.

Après plus de 15 minutes de jeu, il n'y a rien de changé à l'égard de la fin du temps réglementaire. Les esprits sont chauffés à blanc chez les joueurs, et on sent que malgré tout, les bagarreurs de nature des deux clubs font tout pour éviter les punitions.

Provost compte

Soudain, la tension poussée à son maximum se dissipe. Passant en trombe devant Bower, Henri Richard qui vient de recevoir le disque de Tremblay tire à bout portant. Mais Bower ne peut contrôler le retour. Poste devant lui, Claude Provost qui jusque là n'avait rien fait qui vaille, joue du golf et lance le disque dans la cage pour donner et la victoire au tricolore, et les grands honneurs de la série semi-finale "B".

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
1-Toronto: Keon (2) 2:10 (Horton)
2-Toronto: Kelly (3) 3:11 (Stanley)
3-Montréal: Ferguson (Backstrom, Harris) 3:32
4-Toronto: Ellis (3) 3:49 (Mahovich, Stelmowski)
Punitions: Béliveau 5:01, 13:56, Baun 8:45, Douglas 20:00, Roberts 5:55, Brewer 10:50.
DEUXIEME PERIODE
5-Montréal: Laperrière (1) (Rousseau, Richard) 9:20
Punitions: Béliveau 5:01, 13:56, Baun 8:45, Douglas 20:00.
TROISIEME PERIODE
6-Montréal: Rousseau (4) 4:27 (Provost, Béliveau)
Punitions: Armstrong 5:50, Stewart 10:05, Balon 17:14.
PERIODE SUPPLEMENTAIRE
7-Montréal: Provost (2) (Richard, Tremblay) 16:33
Punition: aucune
ARRÊTS
WORSLEY 7 11 8 8-34
BOWER 9 7 13 6-35
Assistance: 14,702



HIÉR
LIGUE NATIONALE
St-Louis 1 Chicago 3
Milwaukee 3 Cincinnati 2
Pittsburgh 3 San Francisco 2
LIGUE AMERICAINE
St-Louis 1 Chicago 3
Milwaukee 3 Cincinnati 2
Pittsburgh 3 San Francisco 2
AUJOURD'HUI
LIGUE NATIONALE
St-Louis 1 Chicago 3
Milwaukee 3 Cincinnati 2
Pittsburgh 3 San Francisco 2
LIGUE AMERICAINE
St-Louis 1 Chicago 3
Milwaukee 3 Cincinnati 2
Pittsburgh 3 San Francisco 2

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE				
G	P	Moy.	Diff.	
Los Angeles	1	0	1.000	—
Milwaukee	1	0	1.000	—
Philadelphia	1	0	1.000	—
Pittsburgh	1	0	1.000	—
Chicago	1	0	1.000	—
St. Louis	0	1	0.000	—
Cincinnati	0	1	0.000	—
Houston	0	1	0.000	—
New York	0	1	0.000	—
San Francisco	0	1	0.000	—

LIGUE AMERICAINE				
G	P	Moy.	Diff.	
Detroit	2	0	1.000	—
Easton	1	0	1.000	—
Minneapolis	1	0	1.000	—
Cleveland	0	0	0.000	—
Baltimore	0	1	0.000	—
New York	0	1	0.000	—
Washington	0	1	0.000	—
Kansas City	0	2	0.000	—

Les compteurs des séries

B	A	Pts
B. Hull, Chicago	1	4 11
Ullman, Detroit	5	4 9
Richard, Canadien	4	8 8
Rousseau, Canadien	2	7 7
Maki, Chicago	2	5 7
Béliveau, Canadien	3	3 6
Provost, Canadien	2	4 6
Kelly, Toronto	3	2 5
Mikita, Chicago	2	3 5
Howe, Detroit	3	1 4
Esposito, Chicago	2	2 4
Keon, Toronto	2	2 4
Wharram, Chicago	1	2 4
Tremblay, Canadien	0	4 4
Lindsay, Detroit	3	0 3
Ellis, Toronto	3	0 3
Hay, Chicago	2	1 3
Backstrom, Can.	1	2 3
Brewer, Toronto	1	2 3
Smith, Detroit	1	2 3
Piletski, Tor.	0	3 3
Stelmowski, Tor.	0	3 3
Mahovich, Tor.	0	3 3

Pour une aubaine sur
Thunderbird - Galaxie - Ford
Falcon - Camion Ford
Maurice Vaillancourt, Ltée
2032 boul. Curé Labelle, Chomedey
FE. 4-5210

Les Black Hawks de Chicago ont blanchi les Red Wings

CHICAGO. — Les Black Hawks de Chicago ont affiché une tenue supérieure hier soir alors qu'ils ont blanchi les Red Wings de Detroit au compte de 4-0, pour égaliser les chances dans cette série semi-finale pour la coupe Stanley. Les buts ont été comptés par Stan Mikita. Ken Wharram, Phil Esposito et Bill Hay.

Pronostic

Les Hawks gardèrent l'initiative durant les cinq premières minutes de jeu, mais le gardien de but Roger Crozier n'eut pas d'arrêt difficile à effectuer. Bruce MacGregor rata la première belle occasion de compter de la partie et une minute plus tard Glenn Hall fit un bel arrêt aux dépens de Ted Lindsay.

Les malchanceux Wings furent victimes d'un autre malencontreux accident quand Marcel Pronovost fut atteint

L'audace de Maury Wills

NEW YORK. — Maury Wills est d'avis que son record de 101 buts volés pourrait être abaissé. Mais il se pourrait bien que ce nouveau record soit établi par nul autre que lui-même. Wills, bien débuté, lundi, en volant deux buts contre les Mets de New York. Il est d'avis que tous les bons joueurs sont hasardeux et qu'ils prennent des chances. "Les vedettes ne sortent jamais des rangs des joueurs trop prudents," Wills a gagné le championnat des voleurs de buts de la Ligue Nationale, cinq saisons de suite: soit 50 en 1960; 35 en 1961; 104 en 1962; 40 en 1963 et 53 en 1964.

Marlboros 2 Niagras F. 1

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
1-Toronto: Laurent (Corrigan, Model) 15:52
2-Niagara Falls: Sanderson (Goldsworthy) 17:01
Punitions: Model 4:32, Winterstein 7:27, Goldsworthy 13:27, McKenny 13:30, Laurent 15:38.
DEUXIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Ley 4:02, Winterstein 7:12, Sanderson 12:11, Model 18:11, Marotte 18:37, Sanderson (mauv. cond.) 18:39, Marotte 18:37, Winterstein 18:37.
TROISIEME PERIODE
1-Toronto: Corrigan (Glennie) 14:46
Punitions: Arbour, Winterstein (mauv. cond.) 17:16, Goldsworthy 18:52.

par un bâton élevé et il dut quitter le jeu. Detroit donna le ton vers la fin de la partie, mais dut essuyer la dure mise en échec des Black Hawks.

But de Wharram

Marcel Pronovost est revenu au jeu après avoir reçu neuf points de suture à la levre supérieure.

Ken Wharram a ouvert le pointage à 3:18. Crozier avait la vue obstruée sur un lancer de 60 pieds qui passa entre les jambes du gardien de but. C'était le premier but de Wharram dans les séries.

La partie devint plus rude. Glenn Hall et Crozier furent tour à tour appelés à faire des arrêts spectaculaires.

Detroit montra des signes de fatigue mais Crozier était une tour de force, refusant complètement de capituler, surtout devant Bobby Hull.

Les Hawks ont contrôlé le jeu pendant les 10 premières minutes de la troisième période.

Ils ont ensuite compté trois buts en cinq minutes. Phil Esposito a d'abord donné une avance de 2-0 aux Hawks, à 12:18. Puis Stan Mikita a réussi son deuxième but des séries, sur une passe de Ken Wharram et enfin alors que Chicago était à court d'un joueur, Bill Hay a complété le pointage.

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
Aucun but
Punitions: Smith 9:11, Nesterenko 19:51.
DEUXIEME PERIODE
1-Chicago: Wharram (1) (Mohns) 3:18
Punitions: Stanfield 7:00, Lindsay 9:21, Mohns 11:32, Murphy 16:51.

Pirates 5 Giants 2

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
San Francisco 000 000-2-3
Pittsburgh 001 110 205-5 7 1
Sanford, Linsy (7) Shaw (8) et Haller; Friend, McBean (9) et Pagnani; Crandall (4).
G-Friend (1-0) P-Sanford (0-1)
Circuit: San Francisco - Mays (1)
DEUXIEME PERIODE
Pittsburgh 012 000 020-3 8 1
Cincinnati 301 040 005-8 12 0
Basingame, Lemaster (2) Carroll (3), O'Dell (7) et Torres; Ellis et Edwards.
G-Mills (1-0) P-Lemaster (0-1)
Circuit: Cincinnati - Perez (5)
TROISIEME PERIODE
Pittsburgh 012 000 020-3 8 1
Cincinnati 301 040 005-8 12 0
Basingame, Lemaster (2) Carroll (3), O'Dell (7) et Torres; Ellis et Edwards.
G-Mills (1-0) P-Lemaster (0-1)
Circuit: Cincinnati - Perez (5)

Redlegs 8 Braves 3

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
Milwaukee 012 000 020-3 8 1
Cincinnati 301 040 005-8 12 0
Basingame, Lemaster (2) Carroll (3), O'Dell (7) et Torres; Ellis et Edwards.
G-Mills (1-0) P-Lemaster (0-1)
Circuit: Cincinnati - Perez (5)

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN
ci-devant
Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DUMONT
MONTRÉAL 15
388-2122

Marion, Marion, Robic & Bastien

2100, rue DUMONT
MONTRÉAL 15
388-2122

Encouragez nos annonceurs

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 714 ST-ALEXANDRE, PRES CROIX-VAULT. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spéciales de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nuez notre nouveau téléphone: 861-5771

Inutile de quitter la cuisine!



Deux téléphones coûtent à peine plus cher qu'un seul...

mais c'est deux fois plus commode! Demandez aujourd'hui même un téléphone supplémentaire pour la cuisine.

BELL

C'est en plein le temps de prendre une Pilsener

Enfin, la dernière tuile! C'est du bon travail. Ce n'est pas certain que notre ami recommencera immédiatement dans une autre pièce, mais c'est certain, qu'après ce travail, il obtiendra beaucoup de satisfaction d'une Pilsener, la bière claire, légère.

Pilsener est brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée.

Saskatoon: des francophones déclenchent une "grève" scolaire

SASKATOON. — Un groupe de parents canadiens-français de Saskatoon ont annoncé hier leur intention de retirer leurs enfants de l'école ce matin afin de protester contre l'article 203 du code scolaire de la Saskatchewan qui décrète l'obligation d'enseigner la langue anglaise dans toutes les écoles de cette province.

Un communiqué remis à la presse souligne que cette décision vise également à protester contre le "génocide culturel" auquel la Saskatchewan réduit les Canadiens français depuis sa formation, il y a 60 ans.

Le porte-parole du groupe, M. Ernest Bourgault, affirme que cette décision fait suite aux refus répétés de la Commission des écoles séparées de Saskatoon "de mettre à la disposition des enfants canadiens-français les miettes culturelles qui leur sont accordées par la loi actuellement".

Il précise que ce geste de protestation durera tant que le gouvernement n'aura pas, soit amendé la loi scolaire, soit adopté une loi qui "garantisse aux Canadiens français de la Saskatchewan les mêmes droits que ceux dont jouissent

les Anglo-Canadiens du Québec, soit pris un engagement officiel en ce sens; ou encore, tant que ne sera pas établie "une formule permanente et efficace pour protester à l'échelle nationale".

Le communiqué n'indique pas combien d'enfants seront retirés des écoles aujourd'hui. La plupart d'entre eux fréquentent la St. Paul's North School, mais des enfants d'autres écoles sont également visés. M. Bourgault a en outre révélé au "Devoir" que les

Canadiens français d'au moins trois autres villes (Ferland, Gravelbourg et Vonda) songent à appuyer concrètement le geste de leurs compatriotes de Saskatoon, par exemple en retirant leurs enfants des écoles pendant une journée.

De son côté, l'adjoint au surintendant des écoles élémentaires à la Commission des écoles séparées de Saskatoon, M. Walter Podiluk, a déclaré hier que la commission n'a pas été informée officiellement du

projet des parents. Pour sa part, le sous-ministre de l'éducation de la Saskatchewan, M. R.F.E. Harvey, a déploré que ces parents se servent de leurs enfants pour attirer l'attention sur l'école en cause.

Le 15 février dernier, un groupe de parents de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ont demandé à leur commission scolaire (catholique) de dispenser en français l'enseignement de la religion aux jeunes Canadiens français inscrits dans les classes de lère

à 4e année inclusivement, de l'école St. Paul's North. Ils invoquaient les réformes liturgiques décrétées par le Concile du Vatican, en vertu desquelles les cérémonies religieuses se déroulent maintenant, en grande partie, dans les langues vernaculaires (en l'occurrence, en français).

Ils ajoutaient que leurs enfants ne pourraient que difficilement participer aux services religieux parce que, dans l'état actuel des choses, on leur enseigne la religion

en anglais (à l'école) et on leur demande de pratiquer cette même religion en français (à l'église). Ils précisèrent qu'ils avaient l'appui des autorités religieuses et scolaires de la paroisse et qu'ils avaient consulté des professeurs sur la possibilité d'enseigner la religion en français.

La Commission des écoles séparées de Saskatoon a fait savoir, le 7 avril — presque deux mois plus tard — que la requête ne pouvait pas être acceptée parce que l'article 203 du code scolaire y fait obstacle.

Cet article stipule en effet: "L'anglais devra être la seule langue d'enseignement dans toutes les écoles et aucune

langue autre que l'anglais ne devra être enseignée durant les heures de classe."

Il ajoute cependant que, pour les enfants qui le désirent et à condition que la commission scolaire du district concerné adopte une résolution en ce sens, le français pourra être enseigné comme une matière du programme d'études à raison d'au plus une heure par jour; cet enseignement comprendra la lecture, la grammaire et la composition française, précise la loi.

Bref, le français ne peut en aucune façon servir de langue d'enseignement; tout au plus, peut-il constituer une matière du programme.

Comment réagit le ministre de l'éducation?

Devant la décision d'un groupe de parents canadiens-français de Saskatoon de retirer leurs enfants des écoles tant que le gouvernement de la Saskatchewan n'aura pas adopté des mesures ou pris des engagements en vue de faire respecter les droits scolaires des Canadiens français dans cette province, on peut se demander quelle est l'attitude générale du ministre de l'éducation de cette province, M. George J. Trapp, devant ce problème.

Comme indice, Le Devoir publie le texte intégral (traduit) d'une lettre que M. Trapp a fait parvenir, en date du 19 janvier 1965, au porte-parole du Comité scolaire des Saints-Martyrs-Canadiens, en réponse à une requête d'un lycée français à Saskatoon.

"Je désire accuser réception de votre lettre du 2 courant, dans laquelle vous demandez si nous considérons favorablement l'établissement d'un lycée français à Saskatoon.

"Je présume que ce que vous avez en tête, c'est une école secondaire française à la charge de l'Etat ('a state-supported French high school'). Je doute beaucoup qu'il y ait suffisamment de Canadiens français en Saskatchewan pour justifier une telle dépense. Il y a plus de gens qui parlent ukrainien et

allemand en Saskatchewan que de gens qui parlent le français. Ils voudraient sans doute un traitement semblable. "J'ai étudié attentivement votre requête et je suis d'avis qu'une telle école en Saskatchewan susciterait de la division et serait une dépense que nous ne pourrions justifier."

...le plus grand nom du Cognac



COGNAC Prince de POLIGNAC

IMPORTÉ DE FRANCE

EN VENTE AUX MAGASINS DE LA R.A.A.

VSOP — REF. 1300
V.S.O.P. — REF. 1308

"Chez PERRON tout est Bon"

Choix complet de conifères vivaces pour l'embellissement des abords de votre habitation. Visitez notre pépinière et choisissez sur place les variétés de votre choix, ou demandez notre Guide du Jardinier (96 pages remplies d'illustrations), prix 30¢.

W. H. PERRON & Cie Ltée

GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES

515 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY, P.Q. TEL. MU. 1-1615 (50)

YEUX ROUGES

OPTREX soulagera rapidement la douleur des yeux rouges, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable.

Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien

OptREX

"le bien-être des yeux"

Tous les jeudis au canal 10 le gros LOT un compte ouvert de \$7000.

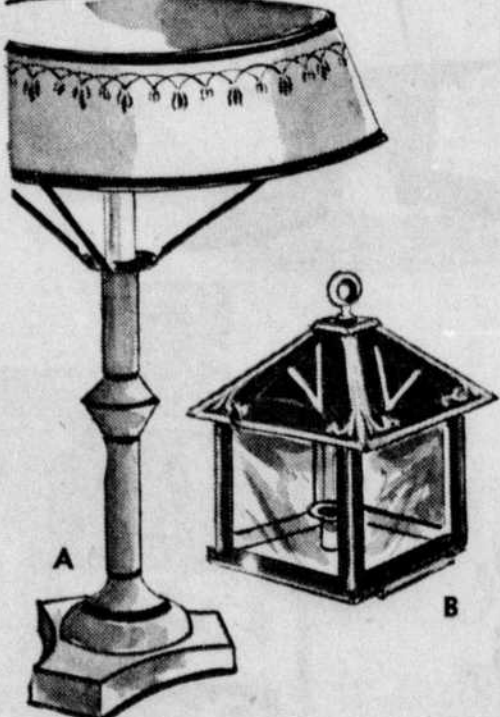
chez **Dupuis**

TROUVAILLES... MAISON

Articles d'ameublement

EATON

Septième étage



DE FRANCE... les campagnardes: lampes et lanternes en tôle peinte.

A. Ajoutez une note rustique mais raffinée à votre décor de boudoir ou de chalet avec ces luminaires originaux et colorés. Pour vous, EATON vous offre plusieurs modèles: Lampe haute de 25", posée sur une base solide, pied circulaire, et surmontée d'un abat-jour large de 15", également en tôle décorée d'une girlande peinte. Bleu roi ou blanc antique. **79.95** chacune

B. Jolies lanternes que l'on suspend au plafond, et qui évoquent le temps de nos grands-mères: format rectangulaire de 8" x 10", ou format octogonal de 8" x 10". Les deux viennent dans les coloris: bleu roi, noir, rouge, blanc antique ou rouille. **59.95** chacune

(Hors-photo)
2 larges lanternes-appliquées, que l'on fixe au mur, et qui éclairent de 3 lampes, gracieuses garnitures ajourées dans le haut: format rectangulaire, 11" x 22", ou format carré, 16" x 16" dans les teintes de brun, rouge, noir ou blanc antique. **99.95** chacune

Des articles aussi exceptionnels que les autres sont disponibles au rayon des accessoires décoratifs, septième étage, chez EATON.



Voici un Jeannot Lapin qui fera la joie des petits à Pâques. Il est tout en délicieux chocolat Laura Secord. **\$2.95, \$1.50 et 75¢.**

Un petit coq tout fier d'être fait en succulent chocolat Laura Secord. **75¢.**

Vous ferez plaisir à toute la maison en choisissant à leur intention cette boîte de bonbons Laura Secord, assortis spécialement pour Pâques. **\$1.50 la livre.**

Voici le plus savoureux et le plus aimé: l'oeuf de Pâques Laura Secord en riche crème au beurre avec un jaune au centre. **\$1.40, 75¢ et 45¢.**

Nos oeufs n'éclosent qu'une fois l'an, à Pâques

Les oeufs de cette couvée sont des oeufs très spéciaux... mais combien délicieux. Ils sont faits du chocolat le plus riche, le plus velouté que vous pouvez imaginer. Est-ce pour cette raison que tous les enfants espèrent recevoir un oeuf Laura Secord à Pâques? Ou bien est-ce parce qu'ils savent que cette délicieuse "coquille" en chocolat Laura Secord renferme une riche crème au beurre avec, au centre, un jaune comme celui des vrais oeufs? Offrez-leur donc ces succulents oeufs Laura Secord qui n'éclosent qu'une fois l'an, à Pâques. Vous les comblerez de joie.

RENDEZ-VOUS LA VIE PLUS DOUCE EN SAVOURANT PLUS SOUVENT LES MEILLEURS BONBONS QUI SOIENT!

LES BONBONS

Laura Secord

Téléphonez à VI. 5-8252 pour connaître l'adresse du magasin Laura Secord de votre voisinage.